BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

=.=.=.=.=.=

RAPPORT DE L'ETUDE

FINANCEMENT DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE AU BURKINA FASO

Mai 2024

Groupe experts

Chargée de l'étude	Tél/mail	Consultants nationaux	Tél	Mail
OUATTARA Nadine Fatou	70 39 82 55 nadinefatou@yahoo.fr	**Dr SOMDA Christian**	76 23 59 29	christian.somda@gmail.com
		SIDIBE Ousmane	71 34 88 50	oussou2323@yahoo.fr
		ROUAMBA Boudlassida	74 12 74 46	b_rouamba@yahoo.com

TABLES DES MATIERES

SIGLES ET ABRÉVIATIONS iii
INTRODUCTION 1
I. RAPPEL DES OBJECTIFS DE L'ETUDE ET DES RESULTATS ATTENDUS 2
1.1 Objectifs de l'etude 2
1.2.Resultats attendus 2
II. APPROCHE METHODOLOGIQUE 2
2.1. Cadrage de la mission 3
2.2. Revue et analyse documentaire 3
2.2. Outils de collecte et entretiens 4
2.3. Rédaction du document provisoire 4
2.4. Validation du plan de financement 4
III. INSTRUMENTS, MECANISMES ET SOURCES DE FINANCEMENTS POTENTIELS DANS LE DOMAINE DE BIODIVERSITE 4
3.1. Instruments juridiques et financiers dans le domaine de la diversité biologique 4
3.1.1. Instruments juridiques de financement de la biodiversité 4
3.1.2. Instruments financiers 7
3.2. Analyse des mécanismes de financements dans le domaine de la diversité biologique (contraintes et obstacles clés) 12
3.2. Analyse des ressources 14
IV. ETAT DES LIEUX DU FINANCEMENT DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE 15
V. ETAT DES LIEUX DES FINANCEMENTS NUISIBLES A LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE 25
VI. ANALYSE FFOM EN MATIERE DE FINANCEMENT DE LA BIODIVERSITE 32
VII. PRINCIPALES DIFFICULTES ET RECOMMANDATIONS DE L'ETUDE 34
CONCLUSION 35
BIBLIOGRAPHIE 36

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ADF	:	Association de développement et fondation
AME	:	Accords multilatéraux sur l'environnement
APD	:	Aide publique au développement
AUDA-NEPAD	:	Agence du nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
BAD	:	Banque africaine de développement
BM	:	Banque mondiale
CBD	:	Convention sur la diversité biologique
CCNUCC	:	Convention cadre des nations unies sur les changements climatiques
CIRDESS	:	Centre international de recherche -développement sur l'élevage en zone subhumide
CNULCD	:	Convention des nations unies sur la lutte contre la désertification
DGB	:	Direction générale du budget
DGCOOP	:	Direction générale de la coopération
EEA	:	Environnement, eau et assainissement
FAO	:	Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	:	Fonds pour l'environnement mondial
FIE	:	Fonds d'intervention pour l'environnement
FVC	:	Fonds vert climat
GGGI	:	Global Green Growth Institute
IRD	:	Institut de recherche pour le développement
MEEA	:	Ministère de l'environnement, de l'eau et de l'assainissement
OCDE	:	Organisation de coopération et de développement économiques
OGM	:	Organismes génétiquement modifiés
ONG	:	Organisation non gouvernementale
OSC	:	Organisation de la société civile
PASP	:	Production agro-sylvo-pastorale
PIF	:	Programme d'investissement forestier
PNDES	:	Plan national de développement économique et social
PNUD	:	Programme des nations unies pour le développement
PNUE	:	Programme des nations unies pour l'environnement
RCD	:	Rapport sur la coopération pour le développement
REDD+	:	Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts incluant la gestion durable des forêts, la conservation et le renforcement des stocks de carbone forestier
RSE	:	Responsabilité sociale de l'entreprise
SNE	:	Stratégie nationale en matière d'environnement
SP-CNDD	:	Secrétariat permanent du conseil national pour le développement durable
SPONG	:	Secrétariat permanent des organisations non gouvernementales
UICN	:	Union internationale de la conservation de la nature
WASCAL	:	West african science service centre on climate change and adapted land use

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

- **Liste des tableaux**

Tableau 1:Contraintes et obstacles clés des mécanismes de financements de la diversité biologique 13
Tableau 2:Récapitulatif des emplois rémunérés du ministère 14
Tableau 3:Ressources du financière du ministère sur le moyen terme (milliers F CFA) 15
Tableau 4:Ministères et programmes budgétaires en lien avec la biodiversité associés..... 17
Tableau 5::Financement interne de la diversité biologique par programme concerné..... 19
Tableau 6: Contribution financière globale des ONG/ADF (en milliards de FCFA) 21
Tableau 7: Contribution financière des ONG/ADF sur ressources propres (milliards de FCFA) 21
Tableau 8: Contribution financière des collectivités territoriales et du secteur privé au financement de la diversité biologique (en milliards de FCFA) 22
Tableau 9:Evolution de l'APD de 2016-20222..... 23
Tableau 10: Evolution des montants mobilisés par le Burkina Faso auprès des mécanismes de financements innovants de 2016 à 2022 24
Tableau 11Financement total de la diversité biologique en 2022 (en milliards de FCFA)Source de financement 25
Tableau 12:Dépenses publiques dommageables de soutien au secteur agricole par nature de dépenses (décaissement réel en millions de FCFA) 29
Tableau 13:forces, faiblesses, opportunités et menaces liées à la diversité biologique..... 33

- **Liste des figures**

Figure 1:paysage du financement de la diversité biologique..... 16
Figure 2:Evolution du financement de diversité biologique de 2020 à 2023 (en FCFA) 20
Figure 3:Evolution de la part des flux d'APD en faveur de la biodiversité dans l'APD global ... 24
Figure 4:Evolution annuelle des dépenses dommageables de soutien au secteur agricole (décaissement réel en millions de FCFA)..... 28
Figure 5:Répartition du budget jugées dommageables au climat (2018) par nature 30
Figure 6:Dépenses du budget jugées dommageables au climat (2018) 30
Figure 7:Evolution du montant de la subvention publique alloués au mécanisme de régulation du prix du gaz butane, période 2018-2020..... 31
Figure 8:: Evolution des montants des incitatifs fiscaux voués à la promotion de l'énergie solaire, 2015 à 2019 (millions de FCFA)..... 31

INTRODUCTION

La diversité biologique est le support de l'existence sur terre et comprend la plénitude de la vie dans toutes ses formes. Elle joue un rôle capital grâce aux multiples fonctions qu'elle assure pour les besoins vitaux de l'humanité. En effet, elle offre des biens et des services écosystémiques pour la satisfaction des besoins des populations humaines et animales dans les domaines variés tels que l'alimentation, l'énergie, des soins médicaux, l'habitat et la création de revenus.

La communauté internationale a adopté un nouveau Cadre mondial pour la conservation de la diversité biologique en décembre 2022 à Montréal au Canada lors de la quinzième Conférence des Parties (COP15). Les pays Parties dont le Burkina Faso ont pris l'engagement de mettre en conformité leurs ambitions, leurs mesures et programmes nationaux avec le nouveau cadre mondial. Les Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) doivent ainsi procéder, en référence à son article 6 et en adéquation avec la décision XV/6 de la COP15, à l'actualisation de leurs Stratégies et plans d'actions nationaux de la biodiversité (SPANB), principaux instruments de mise en œuvre de la CDB au niveau national, afin d'assurer la mise en œuvre effective du nouveau Cadre mondial de biodiversité de Kunming-Montréal en vigueur.

La Burkina Faso a élaboré sa première SPANB en 1999 qui a, par la suite été révisée en 2015 pour l'aligner avec le plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 et ses objectifs d'Aichi relatifs à la biodiversité. La SPANB révisée de 2015 couvre la période 2016-2025.

Avec l'adoption du nouveau Cadre mondial de la biodiversité post-2020, cette SPANB devra être actualisée pour l'arrimer avec ce nouveau référentiel. Elle doit être assortie d'un plan de financement de la diversité biologique, conformément aux orientations fournies par la décision 15/7 sur la mobilisation des ressources.

En effet, la problématique de la gestion de la diversité biologique soulève régulièrement la question de la mobilisation de ressources financières suffisantes. Pour relever ce défi la stratégie de mobilisation des financements en faveur de la diversité biologique prend en compte les ressources intérieures et extérieures même si elle demeure insuffisante. Ainsi, selon les données de la deuxième monographie nationale sur la diversité biologique du Burkina Faso élaborée en 2020 de l'année 2006 à 2015, le pays a mobilisé autour de 4 280 964 milliards de FCFA comme financement extérieurs et plus de 103 milliards de FCFA de financement intérieur. Au niveau mondial, un déficit de financement estimé à 700 milliards de dollars US a été constaté pour inverser la tendance de la perte de la diversité biologique. Un effort à hauteur de 1% est demandé à tous les pays. Les moyens consacrés à la protection sont minimes au regard de la perte sans précédent que subit les ressources biologiques.

Une bonne gouvernance de la diversité biologique passera forcément par un usage ambitieux et généralisé d'instruments, d'actions axés sur la biodiversité et d'autres mesures de nature à favoriser des modes de production et de consommation durables. Elle nécessitera aussi que les pouvoirs publics et le secteur privé accroissent le financement de la biodiversité en

diversifiant les sources de mobilisation des ressources financières tout en réduisent les flux financiers qui lui portent atteinte.

C'est dans ce contexte que s'inscrit la présente étude sur le financement de la diversité biologique au Burkina Faso. La suite du document s'articule autour des points suivants : (i) rappel des objectifs de l'étude et des résultats attendus ; (ii) approche méthodologique ; (iii) instruments, mécanismes et sources de financements potentiels dans le domaine de biodiversité ; (iv) état des lieux du financement de la diversité biologique, (v) état des lieux des financements nuisibles à la diversité biologique ; (vi) analyse FFOM en matière de financement de la biodiversité et (vii) principales difficultés et recommandations de l'étude.

I. RAPPEL DES OBJECTIFS DE L'ETUDE ET DES RESULTATS ATTENDUS

1. Objectifs de l'étude

L'objectif global de l'étude est de contribuer à la révision de la stratégie et plan d'actions nationaux de la diversité biologique (SPANB) du Burkina Faso. De façon spécifiques, il s'agit de:

- ✓ analyser les dépenses liées à la diversité biologique y compris les aspects relatifs à la biosécurité et au partage juste et équitable des avantages provenant de l'utilisation des ressources génétiques (APA) ;
- ✓ identifier les subventions et les flux financiers nuisibles à la diversité biologique par ordre de priorité ;
- ✓ étudier les causes sous-jacentes des subventions et les flux financiers nuisibles à la diversité biologique et leurs impacts potentiels ;
- ✓ analyser les mécanismes de financement, les contraintes et les obstacles clés ;
- ✓ formuler toute recommandation susceptible d'améliorer le dispositif de financement de la diversité biologique, y compris les aspects relatifs à la biosécurité et à l'APA.

1.2. Résultats attendus

Les résultats attendus de cette étude sont :

- ✓ les dépenses liées à la diversité biologique y compris les aspects relatifs à la biosécurité et à l'APA sont analysées ;
- ✓ les subventions et les flux financiers nuisibles à la diversité biologique par ordre de priorité sont identifiées ;
- ✓ les causes sous-jacentes des subventions et les flux financiers nuisibles à la diversité biologique et leurs impacts potentiels sont étudiées ;
- ✓ les mécanismes de financement, les contraintes et les obstacles clés sont analysés ;
- ✓ les recommandations susceptibles d'améliorer le dispositif de financement de la diversité biologique, y compris les aspects relatifs à la biosécurité et à l'APA sont formulées.

II. APPROCHE METHODOLOGIQUE

Pour l'atteinte des objectifs ci-dessus cités, un certain nombre de principes, de règles et de logiques ont guidé la démarche de l'équipe d'experts. Ce sont entre autres : (i) la consultation et la participation de l'ensemble des parties prenantes ; (ii) la prise en compte des spécificités

autant que possible (le genre, la territorialité, les inégalités) ; (iii) l'alignement des priorités avec le CDB et (iv)la pertinence, l'efficacité et le réalisme dans les différentes propositions.

En cohérence avec ces différents éléments, la démarche méthodologique pour la réalisation de l'étude s'est articulée autour des étapes suivantes : (i) le cadrage de la mission ; (ii) la revue documentaire ; (iii) l'élaboration des outils de collecte de données ; (iv) la rédaction du projet de rapport de l'étude et (v) la validation et la finalisation du projet de rapport de l'étude.

2.1. Cadrage de la mission

Cette étape a marqué le démarrage effectif de la mission. L'objectif de la réunion de cadrage était d'harmoniser les points de vue des parties prenantes (le commanditaire qui est le SP-CNDD et les experts) sur la mission confiée aux experts.

La réunion de cadrage a offert également l'occasion de :

- ✓ d'affiner l'offre technique proposée par les experts et d'échanger sur les modalités pratiques de démarrage de la mission ;
- ✓ affiner le champ de la collecte des données primaires et secondaires (interlocuteurs directs ou personnes de ressources de la mission au niveau des différents partenaires techniques impliqués dans l'élaboration du rapport d'étude);
- ✓ recueillir la documentation et toutes autres informations de base nécessaires auprès du comité technique de suivi.

En prélude au cadrage de la mission, une réunion de prise de contact et d'orientation technique avec les consultants nationaux sur la réalisation des études thématiques pour la révision de la SPANB du Burkina Faso aligné au cadre mondial de la diversité biologique a été tenue le 27 février 2024.

2.2. Revue documentaire

La revue documentaire a consisté à l'exploitation des données et des informations existantes. La constitution du fonds documentaire a été l'étape de ratissage des documents de référence en lien avec l'objet de l'étude. L'exploitation des rapports et des documents techniques a permis de procéder à la consolidation de ces éléments épars afin de mieux cerner la problématique. Les principales sources secondaires exploitées sont les suivantes :

- ✓ les informations sur la CBD existantes ;
- ✓ les informations existantes sur les finances vertes ;
- ✓ les documents d'orientation existants (politiques, stratégies, plans de développement, programmes, guides, rapports d'études, etc.) ;
- ✓ les documents de projets et programmes de développement dans le domaine de la biodiversité ;
- ✓ les comptes-rendus des cadres de concertations ;
- ✓ les documents de programmation et d'exécution budgétaires nationaux.

La recherche documentaire s'est effectuée principalement auprès de structures centrales tels que le SP/CNDD et la DGESS/MEEA, , de services déconcentrés des départements ministériels

concernés par la thématique, des institutions internationales concernées par la thématique ; etc.

En vue de compléter les données secondaires recueillies, des consultations régionales ont été organisées dans les régions de la Boucle du Mouhoun et du Centre nord. De plus, d'autres entretiens individuels ont été organisés avec les acteurs au niveau central.

2.2. Outils de collecte et entretiens

La collecte des données s'est effectuée à l'aide des outils d'analyses suivants :

- ✓ l'outil d'analyse des Forces, faiblesses, opportunités et menaces (FFOM) pour l'identification des atouts et des entraves au financement de la diversité biologique;
- ✓ l'outil Succès, échecs, potentialités et obstacles (SEPO) pour l'analyse des éléments positifs et négatifs en lien avec le financement des stratégies antérieures en matière de diversité biologique ;
- ✓ l'outil d'analyse de la contribution des différentes parties prenantes au financement de la diversité biologique au Burkina Faso.

2.3. Rédaction du document provisoire

Après la collecte, le traitement et l'analyse des données, l'étape suivante a été la rédaction du projet de rapport suivant un plan de rédaction cohérent avec les objectifs spécifiques déclinés dans les termes de référence et validé à l'atelier de cadrage. Le projet de document a été produit sur la base de l'analyse des résultats, conformément aux éléments clés dégagés dans l'analyse documentaire ainsi que des priorités et spécificités de la diversité biologique en lien avec le contexte du Burkina Faso.

2.4. Validation et finalisation du projet de rapport de l'étude

A l'issu de l'élaboration du document du projet de rapport sous la supervision du comité technique national de suivi mis en place au sein du SP/CNDD, le document provisoire a été soumis à validation. La prise en compte des aspects de formes et de fonds soulignés par le CTS a permis de finaliser le projet de document.

III. INSTRUMENTS, MECANISMES ET SOURCES DE FINANCEMENTS POTENTIELS DANS LE DOMAINE DE BIODIVERSITE

3.1. Instruments juridiques et financiers dans le domaine de la diversité biologique

3.1.1. Instruments juridiques de financement de la biodiversité

- ➢ **Au plan International**
  - ☞ ***Les conventions en matière de biodiversité***

Le Burkina Faso est parti prenante de nombreuses conventions adoptées par la communauté internationale pour la conservation de la diversité biologique. Ces conventions sont diverses de par leur objet. Les conventions de conservation globale de la diversité biologique sont :

La Convention sur la Diversité Biologique (CDB) fournit de nos jours, en tant que convention globale, le cadre le plus approprié de la gestion durable de la diversité biologique. La Convention sur la diversité biologique marque une étape décisive dans la protection de la diversité biologique, au regard de son approche globalisante en la matière. La Convention se donne pour objectif d'assurer la gestion durable de la diversité à travers la conservation de la diversité biologique.

La Législation modèle africaine vient renforcer la protection des ressources génétiques africaines. Bien que la Législation modèle ne soit pas une convention, mais un instrument international non conventionnel, elle contient des principes importants en la matière dont elle invite les Etats africains à les adopter. Elle a pour ambition d'aller au-delà des ressources génétiques pour englober les connaissances traditionnelles. Son objectif est « d'assurer la conservation, l'évaluation et l'utilisation durable des ressources biologiques, y compris les ressources génétiques agricoles et des connaissances et technologies pour préserver et améliorer leur diversité dans l'optique de pérenniser les systèmes entretenant la vie ».

La Charte mondiale de la nature est un instrument non conventionnel qui a influencé des conventions internationales et contribué de manière décisive à l'évolution vers les étapes ultérieures notamment l'élaboration de la Convention sur la diversité biologique.

Les conventions de protection d'habitats spécifiques de la diversité biologique sont des conventions internationales qui procèdent à la conservation de la diversité biologique à travers la protection de leurs habitats.
S'inscrivent dans cette catégorie, la convention de lutte contre la désertification (écosystèmes désertiques), la Convention sur la protection du patrimoine naturel culturel ou naturel (sites inscrits) ainsi que la convention de protection des zones humides, une convention sur les forêts étant encore en attente.

Le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, adopté en 2000, vise à assurer un niveau adéquat de protection de la diversité biologique lors de la manipulation et du mouvement transfrontière des organismes vivants modifiés résultant de la biotechnologie moderne.

Le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation : adopté en 2010, ce protocole établit un cadre juridiquement contraignant pour l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, y compris le partage des avantages financiers tirés de la commercialisation des produits dérivés.

Le Protocole de Kyoto sur la diversité biologique : adopté en 1997, il est un accord international visant à renforcer la mise en œuvre de la CDB en intégrant les considérations de biodiversité dans les efforts de lutte contre les changements climatiques.

Le Protocole de Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation : adopté en 2011, ce protocole fournit un cadre pour la responsabilité et la réparation des dommages causés à la biodiversité résultant de l'utilisation des organismes vivants modifiés et des activités liées à la biotechnologie.

Le Protocole de Budapest sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation pour les fins d'enseignement et de recherche non commerciales : adopté en 2010, ce protocole fournit des orientations sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages pour les activités de recherche et d'enseignement non commerciales.

La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, connue par son sigle CITES ou encore comme la Convention de Washington, est un accord international entre Etats. Elle a pour but de veiller à ce que le commerce international des spécimens d'animaux et de plantes sauvages ne menace pas la survie des espèces auxquelles ils appartiennent.

La Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS): La CMS, aussi appelée la Convention de Bonn a été ratifiée par le BURKINA Faso en 1990. Elle a pour but d'assurer la conservation des espèces migratrices terrestres, aquatiques et aériennes dans l'ensemble de leur aire de répartition. Elle contribue à la concrétisation des objectifs de développement durable.

Le Traité a pour objectif la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi que le partage équitable des avantages dérivant de leur utilisation. Il reconnaît également le droit des agriculteurs et met en place un système multilatéral d'accès et de partage des avantages dérivant des cultures concernées par le traité. Les principales cultures et plantes fourragères, considérées comme les plus importantes pour la sécurité alimentaire, sont au nombre de 64.

- **Au plan national**

La loi sur la Réorganisation Agraire et Foncière (RAF) : La RAF est une loi globale qui traite à la fois des questions foncières et des ressources naturelles au Burkina Faso. Elle contient ainsi de nombreux principes en matière de protection de la faune, de la flore.

LeCode forestier : le Code forestier est au cœur de la conservation de la diversité biologique. Il vise à assurer une gestion durable de ses éléments constitutifs. S'agissant des ressources forestières, le Code forestier détermine les méthodes de protection dont les plus importantes sont le classement des forêts, la réglementation de l'exploitation des forêts (exploitation domestique, commerciale et industrielle), la protection de certaines espèces particulières, la lutte contre les feux de brousse, la réglementation des défrichements ainsi que le contrôle de l'introduction des espèces exogènes.

Le Code de l'environnement : le Code de l'environnement constitue la loi de base en matière environnementale car elle « vise à établir les principes fondamentaux destinés à préserver l'environnement et à améliorer le cadre de vie au Burkina Faso ». Il détermine le cadre normatif et institutionnel de la protection de l'environnement dont les éléments constitutifs de la diversité biologique à travers de nombreuses obligations : Études d'Impact Environnemental (EIE), lutte contre les pollutions, amélioration du cadre de vie, etc.

La loi d'orientation relative à la gestion de l'eau : La loi d'orientation relative à la gestion de l'eau au Burkina Faso définit le statut des ressources en eau au plan national. Elle préconise la gestion durable des ressources en eau qui sont reconnues comme un élément du patrimoine commun de la nation. Elle reconnaît le droit à l'eau. Elle définit le domaine public de l'eau, détermine les structures et les instruments de sa gestion, les priorités d'utilisation, la protection de la ressource de même que les conditions de son financement.

La loi sur les semences végétales : Si les semences végétales ne constituent qu'une partie de la diversité biologique, leur importance est fondamentale en ce sens qu'elles sont à la base des productions agricoles et végétales qui contribuent à la sécurité alimentaire des Etats. C'est pourquoi, il est impératif de protéger cette composante de la diversité biologique.

La loi sur le régime de sécurité en matière de biosécurité : La loi sur le régime de biosécurité détermine les conditions d'utilisation des Organismes génétiquement modifiés (OGM) et de leurs produits dérivés. Elle détermine également les mesures de prévention des risques biotechnologiques (biosécurité).

La loi portant Code général des collectivités territoriales au Burkina Faso : La loi portant Code général des collectivités territoriales au Burkina Faso consacre la communalisation intégrale du territoire, contient de nombreuses dispositions relatives aux compétences des collectivités locales en matière de gestion de l'environnement et des ressources naturelles.

La loi portant Code de l'urbanisme et de la construction : Le Code de l'urbanisme et de la construction joue un grand rôle en matière de protection de l'environnement et partant de la diversité biologique.

La Loi n°038-2013/AN du 26 novembre2013 portant loi d'orientation de la recherche scientifique et de l'innovation : La présente loi fixe le cadre juridique et les orientations fondamentales de la recherche scientifique et de l'innovation au Burkina Faso. Elle précise le cadre juridique et institutionnel pour la production et l'intégration des savoirs et connaissances dans le processus de développement durable de la nation.

La Loi n°020-2019/AN du 07 mai 2019 portant accès aux ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et au partage des avantages résultant de leur utilisation : La présente loi fixe les modalités d'accès aux ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le partage des avantages découlant de leur utilisation, en abrégé APA, en application du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture en abrégé TIRPGAA du 03 novembre 2001.

3.1.2. Instruments financiers

- **Le budget de l'état**

L'État joue un rôle central dans la mobilisation des ressources financières pour la biodiversité en raison de son pouvoir de régulation, de sa capacité à lever des fonds et de son rôle de coordination des efforts nationaux et internationaux. Dans le processus de programmation budgétaire l'état consacre une part de ses allocations au financement des actions des secteurs de développement y compris ceux portant des interventions en lien avec la biodiversité dont

les ministères en charge de l'environnement et de l'eau, de l'agriculture et des ressources animales, de la recherche, du tourisme, du genre et de la santé.

L'État est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques et stratégies nationales en matière de conservation de la biodiversité. Cela peut inclure l'adoption de lois et de réglementations environnementales et l'intégration de considérations de conservation dans d'autres politiques sectorielles telles que l'agriculture, la foresterie,

L'État mobilise des ressources financières pour la biodiversité à travers des budgets publics alloués à des programmes de conservation, des projets de recherche, des initiatives de sensibilisation et d'éducation et des actions de surveillance et de gestion des aires protégées. Ces financements peuvent provenir de sources diverses telles que les impôts, les redevances sur les ressources naturelles, ou les taxes environnementales.

L'engagement et la compréhension des priorités définies dans les politiques, les stratégies, les programmes et les plans de développement en matière de conservation de la biodiversité influenceront les efforts de mobilisation des ressources. Cela se fera par le biais des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité bovine (PASNB), des politiques environnementales, des programmes de développement durable et des engagements envers des accords internationaux tels que la Convention sur la diversité biologique (CDB) et les Objectifs de développement durable (ODD).

- ☞ **Les Fonds et initiatives publiques**

Le Fonds d'intervention pour l'environnement (FIE) : Le FIE est un Établissement public de l'État (EPE) classé dans la catégorie des Fonds nationaux (Fonds d'Etat) institué par Décret N°2015-838/PRES-TRANS/PM/MEF/MERH du 13 juillet 2015. Il est un instrument financier conçu pour être un levier de financement national et international.

L'Agence d'appui au développement des collectivités territoriales (ADCT): L'ADCT créée en 2021 en remplacement du Fonds permanent de développement des collectivités territoriales (FPDCT) est un mécanisme unifié de financement des Collectivités territoriales (CT). Elle accompagne les CT à réaliser les investissements structurants pour les accompagner vers le développement et œuvre également dans le renforcement de la gouvernance locale.

Le Fonds national de la finance inclusive (FONAFI) : Le FONAFI est un fonds national de financement créé par décret N°2020-0057/PRES/PM/MINEFID du 29 janvier 2020 et son modificatif N°2022-0218/PRES-TRANS/PM/MEFP du 24 mai 2022. Sa création s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de la Finance Inclusive et de la volonté du Gouvernement de faire de l'inclusion financière des personnes à faibles revenus une priorité.

Le Fonds national de la recherche et de l'innovation pour le développement (FONRID) : Le FONRID est une structure rattachée du Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation.

Le Fonds d'appui aux activités génératrices de revenus des femmes (FAARF) : Le FAARF a été créé le 13 septembre 1990 suite à la volonté du Gouvernement d'accompagner le financement des femmes exclues du système classique bancaire.

Le Banque agricole du Burkina Faso (BADF) : La BADF a été constituée le 30 août 2017 en société anonyme avec conseil d'administration. Elle a pour ambition de booster l'économie du secteur agricole, son cœur de métier, par la mise à disposition de système de crédit adapté aux réalités et besoins de ce secteur d'activité.

Coris Bank International SA (CBI) : CBI est la première filiale du Groupe Coris, leader sur le marché bancaire burkinabè depuis 2016. Elle finance des projets climatiques dans divers domaines.

Les sociétés d'assurance : Elle accompagne les producteurs pour les assurances agricoles (SONAR, RAYNAL, Inclusive guarantee ….)

Le Fonds de soutien aux actions anticipées pour la mise en œuvre du nouveau cadre mondial post-2020 pour la Diversité Biologique au Burkina Faso Global Biodiversity Framework financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) à hauteur de 254 000 dollars US.

Le Cadre normalisé d'attribution de crédits carbone (CNC) est un modèle de fonctionnement qui vise à aider le gouvernement de Burkina Faso à développer les procédures, les règles et la gouvernance pour le pays afin de faire progresser l'évaluation et l'approbation des activités qui cherchent à participer aux approches coopératives de l'article 6.

- ☞ **Les collectivités territoriales :**

Les collectivités territoriales, telles que les municipalités et les régions jouent un rôle crucial dans la mobilisation des ressources financières pour la biodiversité. Leurs actions peuvent compléter les efforts nationaux et internationaux en matière de conservation de la biodiversité.

Les collectivités territoriales peuvent collaborer avec les entreprises, les organisations de la société civile, les institutions académiques et d'autres acteurs locaux pour mobiliser des ressources financières et techniques en faveur de la biodiversité. Ces partenariats peuvent prendre la forme de projets de restauration écologique, de programmes de reboisement ou de initiatives de gestion durable des ressources naturelles.

Les collectivités territoriales peuvent intégrer des considérations de biodiversité dans leurs orientations (PCD, PRD). Cela peut inclure la protection des espaces verts urbains, la promotion de l'agriculture biologique et la conservation des corridors écologiques dans les zones de leur ressort territorial.

- ☞ **Les fonds multilatéraux et bilatéraux :**

Le Burkina Faso est un pays respectueux de ses engagements et de sa collaboration avec les entités et les autres pays. Il bénéficie comme les autres pays des avantages des mécanismes financiers des conventions auquel il a ratifié. Ces fonds issus des partenariats d'institutions internationales, de gouvernements et d'ONG, accordent des subventions pour soutenir des

projets et programmes qui traitent de questions environnementales mondiales, y compris la conservation de la biodiversité. Ce sont entre autres :

Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) : Le FEM ou Global environment facility (GEF) en anglais a été créé en 1991 et sert d'entité opérationnelle du mécanisme financier de la CCNUCC et de plusieurs autres Accords multilatéraux sur l'environnement (AME), dont la Convention sur la diversité biologique (CDB) et la Convention des nations unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD).

Le Fonds pour les pays les moins avancés (FPMA) : Le FPMA (LDCF en anglais) a été créé lors de la 7e Conférence des Parties en 2001 (COP7) pour répondre aux besoins d'adaptation des 49 pays les moins avancés (PMA) qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes du changement climatique.

Le Mécanisme pour un développement propre (MDP) : Le MDP est un mécanisme de financement de projets de réduction d'émissions de GES dans le cadre du protocole de Kyoto selon le principe de la compensation carbone.

Le Fonds d'adaptation : Le Fonds d'adaptation a été créé en 2001 pour financer des projets et des programmes d'adaptation concrets dans les pays en développement, parties au protocole de Kyoto, qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes du changement climatique.

Le Fonds Vert pour le climat (FVC) ou Green Climate Fund (GCF) en anglais, est un mécanisme de la CCNUCC. Principal mécanisme de financement multilatéral et adopté en 2010, son objectif est de promouvoir le changement de paradigme vers des voies de développement à faibles émissions et résilientes au climat.

Le Fonds d'investissement climatiques (FIC ou CIF en anglais) : (créé en 2008, il représente l'un des efforts les plus ambitieux pour accélérer l'action climatique en favorisant les transformations grâce à ses programmes existants : technologies propres, accès à l'énergie, résilience climatique et gestion durable des forêts dans les pays en développement et à revenu intermédiaire.

Le Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF) : opérationnel depuis juin 2008, il est un partenariat mondial œuvrant pour la réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation forestière, pour la conservation des stocks de carbone forestier, pour la gestion durable des forêts et pour le renforcement des stocks de carbone forestier (REDD+).

Le Fond fiduciaire du Traité internationale sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture : Le Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture ou TIRPAA est un accord international visant à assurer la sécurité alimentaire par le biais de la conservation de la biodiversité, de l'échange et de l'utilisation durable des ressources phylogénétiques, tout en garantissant le partage des bénéfices. Le nom de ce traité est souvent abrégé en « Traité sur les semences »

L'Initiative pour les paysages forestiers durables (ISFL) : l'ISFL est un fonds multilatéral soutenu par les gouvernements donateurs et géré par la Banque mondiale.

L'Initiative Réduire les émissions en accélérant le financement des forêts : L'initiative Réduire les émissions en accélérant le financement des forêts ou LEAF (Lowering Emissions by Accelerating Forest finance) est une coalition qui vise à mobiliser au moins un milliard de dollars de financement, donnant ainsi le coup d'envoi à ce qui devrait devenir l'un des plus grands efforts public-privé jamais entrepris pour protéger les forêts tropicales, au bénéfice des milliards de personnes qui en dépendent, et pour soutenir le développement durable.

Le NAMA Facility : Le NAMA Facility a été remplacé en 2023 par la Mitigation Action Facility qui est devenu une plateforme incontournable pour fournir un soutien technique et un financement climatique pour des projets d'atténuation ambitieux dans le but de décarboner les secteurs clés de l'économie et de la société.

Les Banques multilatérales de développement : Banque mondiale, Banque Européenne d'Investissement Banque Africaine de Développement, Fonds africain de développement ; Initiative Climat pour le développement de l'Afrique (ClimDev-Afrique), Fonds pour les Changements Climatiques en Afrique, Alliance Financière Africaine sur le Changement climatique, Mécanisme des Bénéfices de l'Adaptation, Fonds pour l'Accélération du Développement Agricole, Programme d'accélération de l'adaptation en Afrique …

Les Initiatives des Agences : sont des organisations internationales clés qui soutiennent la conservation de la biodiversité par le biais de divers programmes et initiatives. On a entre autres : UICN, PNUD, FAO, PNUE, FIDA, GGGI, IIED, INSD, IFDD, UN-REDD, NDC Partnership.

- ☞ **Fondations et organisations philanthropiques :**

Le Fonds mondial pour la nature (WWF), Conservation International (CI) et The Nature Conservancy (TNC) sont des ONG internationales de premier plan qui travaillent sur des projets de conservation de la biodiversité dans le monde entier. Ces organisations sont souvent financées par des fondations telles que la Gordon and Betty Moore Foundation, la John D. and Catherine T. MacArthur Foundation et la Pew Charitable Trusts.

Des philanthropes tels que la Fondation Gates, la Fondation Packard et la Fondation Rockefeller soutiennent également les efforts de conservation de la biodiversité par le biais de leurs activités d'octroi de subventions.

- ☞ **Le secteur privé**

Les entreprises, en particulier celles qui exercent des activités ayant un impact significatif sur l'environnement, peuvent soutenir la conservation de la biodiversité dans le cadre de leurs initiatives de responsabilité sociale d'entreprise (RSE). Au Burkina Faso, Coris banque est en voie d'être accrédité au fonds vert climat pour faciliter la mobilisation des ressources.

- **Les Organisations de la société civile (OSC) et les Organisations non-gouvernementales (ONG)/Associations de développement (ONG/AD)**

Les Organisations de la société civile (OSC) et les Organisations non-gouvernementales (ONG)/Associations de développement (AD) jouent un rôle crucial dans la mobilisation des ressources financières pour la biodiversité. Leur engagement peut aller de la sensibilisation du public à la mise en œuvre de projets et programmes concrets de conservation de la biodiversité.

Les OSC et les ONG/AD sont souvent en première ligne pour sensibiliser le public à l'importance de la biodiversité et à la nécessité de la protéger. Elles peuvent mener des campagnes de sensibilisation, organiser des événements, et plaider auprès des gouvernements et des entreprises pour des politiques et des actions favorables à la biodiversité. Les OSC et les ONG mobilisent des ressources financières auprès de donateurs individuels, d'entreprises, de fondations et d'organisations internationales pour financer des projets de conservation de la biodiversité. Elles peuvent également fournir des subventions et des financements directs à des initiatives locales de protection de l'environnement.

3.2. Analyse des mécanismes de financements dans le domaine de la diversité biologique : contraintes et obstacles clés

Les mécanismes de financement dans le domaine de la diversité biologique jouent un rôle crucial pour soutenir la conservation des écosystèmes, des espèces et des ressources génétiques.

Cependant, malgré ces mécanismes de financement, plusieurs défis persistent dans le domaine de la mobilisation des ressources en faveur de la biodiversité. Certains de ces défis comprennent l'insuffisance des ressources financières disponibles, la fragmentation des financements, l'accès inégal aux financements pour les pays en développement et l'inefficacité ou la complexité des mécanismes de financement existants. Pour relever ces défis, il est essentiel d'accroître les investissements dans le domaine de la biodiversité, de renforcer la coordination entre les acteurs et les mécanismes de financement, et d'innover dans la conception de nouveaux instruments financiers pour la conservation de la biodiversité.

L'analyse des mécanismes de financement dans le domaine de la diversité biologique révèle plusieurs contraintes et obstacles clés qui entravent souvent les efforts de conservation.

Tableau 1:Contraintes et obstacles clés des mécanismes de financements de la diversité biologique

Contrainte/obstacle	Description
Insuffisance des ressources financières	Un obstacle majeur est l'insuffisance des ressources financières disponibles pour la conservation de la biodiversité. Les fonds alloués à la biodiversité sont souvent limités par rapport à d'autres secteurs prioritaires, ce qui rend difficile la mise en œuvre efficace de projets de conservation à grande échelle.
Respect des engagements des contributeurs	Malgré les engagements pris par les pays développés, le montant total des financements pour la biodiversité disponible reste en deçà des besoins réels.
Fragmentation des financements	Les financements pour la biodiversité sont souvent fragmentés et dispersés entre de multiples sources et mécanismes, ce qui rend la coordination et la planification difficiles.
Accès inégal aux financements	Les pays en développement, qui abritent une grande partie de la biodiversité mondiale, peuvent avoir un accès limité aux financements pour la conservation. Cela peut être dû à des capacités institutionnelles et financières limitées, ainsi qu'à des exigences complexes pour accéder aux fonds internationaux.
Inadéquation des mécanismes existant	Certains mécanismes de financement, tels que les subventions agricoles ou les incitations fiscales, peuvent encourager des pratiques qui nuisent à la biodiversité plutôt que de la protéger. Il est donc crucial de réorienter ces mécanismes pour les rendre plus favorables à la conservation de la biodiversité.
Complexité administrative et réglementaire	Les processus administratifs et les réglementations complexes associés à l'accès aux financements pour la biodiversité peuvent constituer un obstacle pour de nombreuses organisations et pays
Faiblesse des systèmes de suivi et d'évaluation	Le suivi et l'évaluation des résultats des investissements dans la conservation de la biodiversité peuvent être insuffisants, ce qui rend difficile de déterminer l'efficacité des mécanismes de financement et d'apporter des ajustements en conséquence. Un manque de données fiables sur les impacts des projets de conservation peut également entraver la prise de décision informée.
Difficultés liées à la langue de travail	La faible mobilisation des financements est également liée à la faible maitrise de la langue de travail de la plupart des fonds et initiatives, en l'occurrence l'anglais. La langue est un facteur déterminant dans l'appropriation des mécanismes. Elle constitue un obstacle à l'utilisation des documents et des fonctions de recherche.
Renforcement des capacités techniques et institutionnelles des acteurs	L'une des principales barrières à la mobilisation de la finance est le manque des capacités techniques et institutionnelles des acteurs au niveau des pays en développement. Pourtant, la mobilisation des financements climatiques nécessite des capacités avérées en termes de conception, de levée et de gestion des fonds.

Contrainte/obstacle	Description
Accès à l'information sur les mécanismes de financement climatique	La mobilisation de la finance, commence par la disponibilité d'une information de qualité accessible à tous les acteurs. Toutes les couches socio-économiques doivent être informées des opportunités de financement pour l'action climatique.

Source : Equipe d'experts

Les contraintes et obstacles clés soulignent la nécessité d'innover dans la conception et la mise en œuvre des mécanismes de financement pour la biodiversité, en veillant à accroître les investissements, à renforcer la coordination et la coopération entre les acteurs, et à garantir un accès équitable aux financements pour tous les pays et acteurs concernés.

3.2. Analyse des ressources

Cette partie traite successivement des emplois rémunérés et des ressources financières du MEEA.

3.2.1. Récapitulatif des emplois rémunérés du ministère

Les agents du MEEA sont composés de personnel paramilitaire et de personnel civil. Pour les prévisions de 2024, le ministère compte 8 070 agents dont 7 235 hommes (89,65%) et 835 femmes (10,35%), toutes catégories confondues

Tableau 2:Récapitulatif des emplois rémunérés du ministère

Emplois rémunérés		Effectif par catégorie d'emploi (a)	
		H	F
1	**Fonctionnaires**	6457	843
	Catégorie P	4	1
	Catégorie I	306	28
	Catégorie II	597	61
	Catégorie III	4048	257
	Catégorie IV	152	33
	Catégorie A	521	134
	Catégorie B	529	216
	Catégorie C	160	89
	Catégorie D	27	24
	Catégorie E	113	0
2	**Contractuels**	0	0
	1ère Catégorie	0	0
	2ème Catégorie …	0	0
	3ème Catégorie …	0	0
	4ème Catégorie	0	0
	5ème Catégorie	0	0
3	**Temporaires**	2	2
	Total par sexe	6459	845
	Total général	**7304**	

Source : *DRH/MEEA, 2023*

Tableau 3:Ressources financières du ministère sur le moyen terme (milliers FCFA)

Sources de financement	2024
1. Budget général	81 188 956
1.1. Financement intérieur (Ressources propres)	58 275 458
1.2. Financement extérieur	22 913 498
Dons	16 047 791
Emprunts	6 865 707
2. Comptes spéciaux du Trésor (CST)	**30 438 966**
2.1. Financement intérieur (Ressources propres)	**30 438 966**
2.2. Financement extérieur	**-**
Dons	
Emprunts	

***Source** : RAP 2022, SI-N@folo 2023 et Prévisions 2024-2026, MEEA*

La prévision du financement du ministère est estimée à **81 188 956 000 F CFA** pour l'année 2024. Les ressources propres représentent 71,78% du budget prévisionnel, soit une hausse de 12,58% par rapport à l'année 2023.

IV. ETAT DES LIEUX DU FINANCEMENT DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

Dans le présent rapport, en cohérence avec le champ d'application de la stratégie nationale de la diversité biologique, le financement de la biodiversité correspond aux dépenses qui contribuent de manière directe ou indirecte à la conservation, à l'utilisation durable et à la restauration de la biodiversité.

Il provient de sources publiques et privées et peut passer par des intermédiaires tels que les départements ministériels, les institutions de financement publiques, les collectivités territoriales, les entreprises privées, les organismes non gouvernementaux et associations de développement et fondations. Il est mobilisable au moyen de divers instruments et mécanismes financiers tant au plan interne, qu'externe. Le graphique ci-dessous, donne un aperçu général du paysage du financement de la diversité biologique

Figure 1:paysage du financement de la diversité biologique

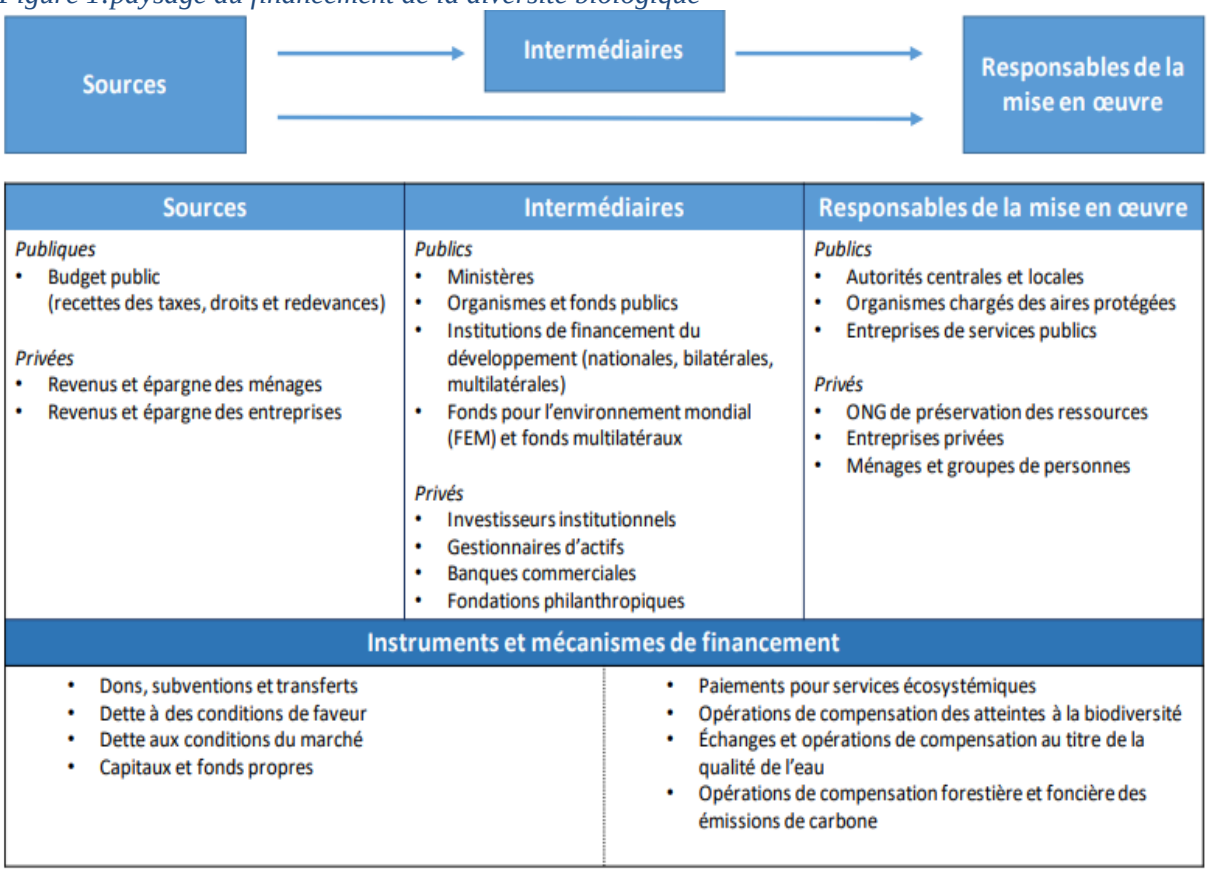

Source : *OCDE, Aperçu général du financement de la biodiversité à l'échelle mondiale, Rapport final, avril 2020.*

Suivant le graphique précédant, dans l'idéal, l'estimation du financement de la biodiversité devrait s'opérée au stade de la mise en œuvre, c'est-à-dire de l'exécution des différentes actions y relatives.

De plus, pour être exhaustive, elle devrait prendre en compte : (i) les flux financiers axés sur la biodiversité provenant de tous les acteurs, publics (autorités nationales et locales, institutions et organismes publiques, …) et privés (petites, moyennes et grandes entreprises, ménages,…) ; (ii) les flux nationaux (budget de l'État, dépenses des ménages et des entreprises locales,…) et internationaux (aide publique au développement,...) ; (iii) les flux financiers axés sur la biodiversité provenant de tous les domaines concernés (agriculture, pêche, tourisme, foresterie, chasse, recherche, élevage, …) et (iv) les flux financiers dont l'amélioration de l'état de la biodiversité est l'objectif premier, un objectif second ou un avantage connexe (OCDE, 2020) et faire en sorte de limiter au minimum le risque de double comptage (tel que le cas des financements provenant d'un même bailleur et passant par plusieurs intermédiaires).

Cependant, compte tenu des contraintes liées à la disponibilité de l'information, en plus des ressources effectivement exécutées, des données de programmation ont été utilisées pour certains acteurs (collectivités territoriales et secteur privé notamment) dans l'exercice d'estimations du financement de la biodiversité.

4.1. Etat des ressources financières internes consacrées à la diversité biologique

Sont considérés comme financements internes de la diversité biologique dans le cadre de la présente étude, les crédits exécutés par les départements ministériels sur budget de l'Etat en faveur de la diversité biologique ainsi que les dépenses exécutées par les ONG/ADF sur ressources propres, les collectivités territoriales et les entreprises privées en lien avec la diversité biologique. Ces ressources financières peuvent dont être de nature publique ou privée.

- ✓ **Etat du budget de l'Etat consacré au financement de diversité biologique**

Au regard de la délimitation du périmètre et la transversalité de la thématique, 18 programmes budgétaires repartis autours de six (06) départements ministériels assurent prioritairement le financement d'actions en lien avec la diversité biologique. Le tableau ci-dessous donne un aperçu des programmes budgétaires retenus par ministère

Tableau 4:Ministères et programmes budgétaires en lien avec la biodiversité associés

Ministère	**Programme budgétaire/Domaine concerné**
Ministère de la communication, de la culture, des arts et du tourisme	Tourisme
Ministère de la solidarité nationale, de l'action humanitaire, de la réconciliation nationale, du genre et de la famille	Femme et genre
Ministère de la santé et de l'hygiène publique	Santé publique
Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation	Recherche scientifique et technologique
	Valorisation des résultats de la recherche et de l'innovation
Ministère de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques	Aménagements hydro-agricoles et irrigations
	Développement durable des productions agricoles
	Sécurisation et gestion durable des ressources pastorales
	Santé animale et santé publique vétérinaire
	Développement des productions halieutiques et aquacoles
Ministère de l'environnement, de l'eau et de l'assainissement	Gestion durable des ressources forestières et fauniques
	Assainissement de l'environnement et amélioration du cadre de vie
	Gouvernance environnementale et développement durable
	Economie verte et changement climatique
	Aménagements hydrauliques
	Gestion intégrée des ressources en eau
	Approvisionnement en eau potable
	Assainissement des eaux usées et excreta

Source : *construction de l'équipe d'experts*

Sur la période 2020-2023, au total 516 824 162 980 FCFA ont été alloués au financement d'actions en lien avec la diversité biologique. Le niveau d'exécution de ces ressources est assez satisfaisant avec des taux de plus de 90% sur les quatre années d'analyse. La période retenue se justifie par l'option d'analyse utilisée en rapport avec l'effectivité de l'implémentation de l'approche programme au niveau national. L'indicateur utilisé est le crédit de paiement corrigé. Sa pertinence tient du fait qu'il est obtenu après déduction des montants issus des régulations budgétaires. Il renseigne donc sur les crédits réels octroyés.

Suivant cet indicateur, le tableau ci-dessous fait la synthèse du financement interne de la diversité biologique par programme concerné sur la période 2020-2023.

Tableau 5::Financement interne de la diversité biologique par programme concerné

	2020	2021	2022	2023	Total
Tourisme	1 378 774 000	1 769 996 000	1 135 263 000	1 488 843 000	5 772 876 000
Femme et genre	5 387 755 000	1 029 324 000	966 607 000	465 159 000	7 848 845 000
Santé publique	66 167 322 000	40 799 817 000	48 983 823 000	35 821 208 000	191 772 170 000
Recherche scientifique et technologique	11 356 309 000	8 561 195 000	9 349 979 000	9 287 013 000	38 554 496 000
Valorisation des résultats de la recherche et de l'innovation	274 724 000	453 546 000	452 753 000	253 687 000	1 434 710 000
Aménagements hydro-agricoles et irrigations	6 559 610 000	17 054 098 000	11 711 519 000	9 172 638 400	44 497 865 400
Développement durable des productions agricoles	21 590 347 000	16 201 840 000	16 546 310 000	11 031 645 600	65 370 142 600
Sécurisation et gestion durable des ressources pastorales	-	1 713 969 000	862 594 000	522 611 000	3 099 174 000
Santé animale et santé publique vétérinaire	232 655 000	994 777 000	1 284 338 000	1 770 119 500	4 281 889 500
Développement des productions halieutiques et aquacoles	529 060 500	757 870 000	467 691 000	278 667 980	2 033 289 480
Gestion durable des ressources forestières et fauniques	3 742 530 000	4 554 128 000	4 956 999 000	4 586 131 000	17 839 788 000
Assainissement de l'environ. et amélioration du cadre de vie	709 166 000	487 053 000	863 298 000	464 150 000	2 523 667 000
Gouvernance environnementale et développement durable	203 529 000	399 245 000	362 816 000	335 540 000	1 301 130 000
Economie verte et changement climatique	1 613 054 000	1 385 268 000	938 978 000	393 399 000	4 330 699 000
Aménagements hydrauliques	14 149 460 000	18 897 938 000	19 626 414 000	14 409 830 000	67 083 642 000
Gestion intégrée des ressources en eau	1 810 928 000	3 729 729 000	2 554 704 000	1 974 655 000	10 070 016 000
Approvisionnement en eau potable	8 759 344 000	11 301 284 000	10 483 397 000	7 772 337 000	38 316 362 000
Assainissement des eaux usées et excreta	2 548 107 000	4 164 675 000	2 894 226 000	1 086 393 000	10 693 401 000
Total	147 012 674 500	134 255 752 000	134 441 709 000	101 114 027 480	516 824 162 980
Taux d'exécution (base liquidation)	**94,27%**	**92,10%**	**91,04%**	**94,09%**	**92,83%**

Source *: Equipe d'experts, à partir des rapports sur la situation d'exécution du budget et de la trésorerie de l'Etat, exercices 2020, 2021, 2022 et 2023.*

L'analyse des données relève une baisse globale des ressources de l'Etat dédiées au financement de la diversité biologique sur la période 2020-2023. En effet, de plus de 147 milliards de FCFA, soit 11,46% du budget national, la somme des crédits destinés aux interventions est passée à un peu plus de 101 milliards de FCFA, soit 6,33% du budget national, entre 2020 et 2023. Ainsi, sur la période 2020-2023, en moyenne, chaque année, les ressources de l'Etat consacrées à la diversité biologique baissent de 11,73%. Cette baisse peut s'explique par la réorientation des ressources de l'Etat pour faire face à la crise sécuritaire dans le contexte actuel de capacités limitées de l'Etat en matière de mobilisation de ressources propres du fait des activités de groupes terroristes et de suspension des appuis de certains partenaires en raison des choix stratégiques opérés au niveau gouvernemental.

Figure 2:Evolution du financement de diversité biologique de 2020 à 2023 (en FCFA)

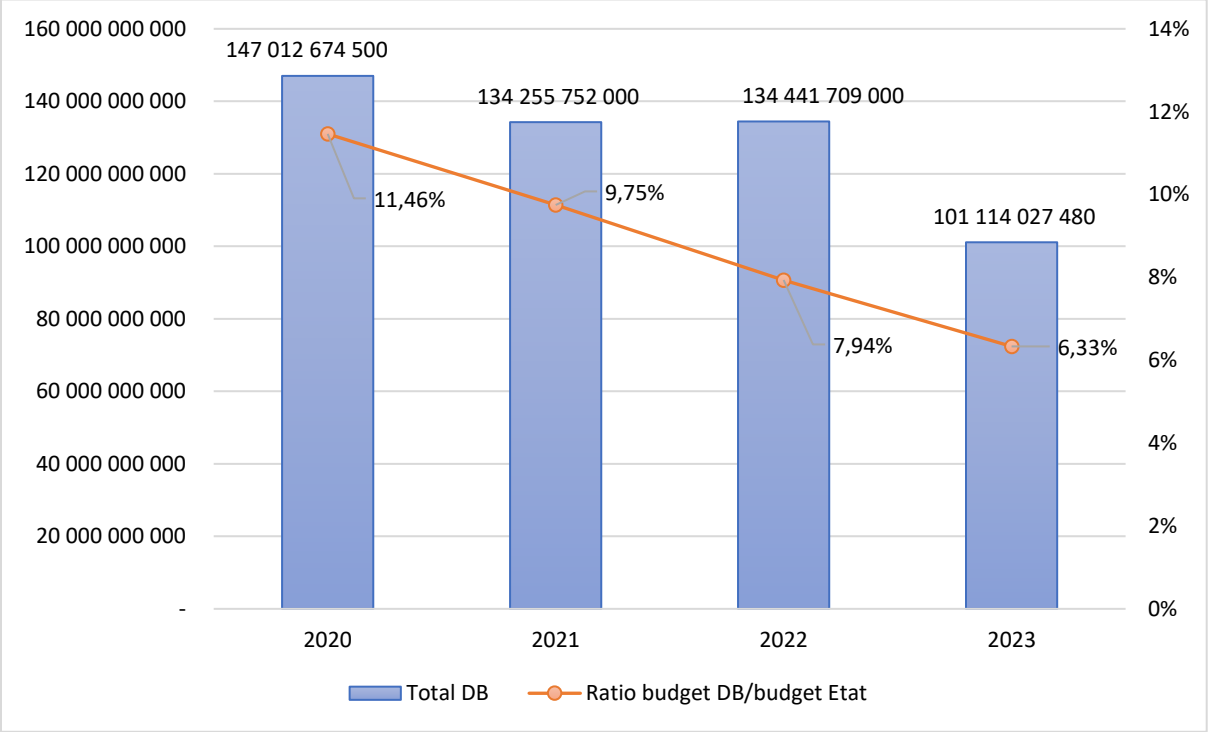

Source : *Equipe d'experts, à partir des rapports sur la situation d'exécution du budget et de la trésorerie de l'Etat, exercices 2020, 2021, 2022 et 2023.*

- ✓ ***Etat de la contribution des ONG/ADF au financement de la diversité biologique***

Dans le cadre de la mise en œuvre des projets et programmes de développement, les ONG/AD et Fondations mobilisent des ressources financières à travers diverses sources qui sont entre autres : (i) les ressources propres constituées des fonds provenant des cotisations des membres ou d'activités génératrices de revenus ; (ii) les ressources provenant des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux entretenant ou non des rapports de coopération avec l'Etat ; (iii) l'Etat, à travers les facilités fiscales et douanières accordées aux ONG/AD et Fondations, les subventions et les contractualisations ; (iv) les financements endogènes qui sont des contributions des communautés bénéficiaires (agrégats, main d'œuvre, numéraires) et (v) les dons provenant d'entreprises privées et de particuliers.

Les interventions des ONG/ADF en matière de biodiversité se concentre essentiellement dans les secteurs « Agro-sylvo-pastoral » et « Environnement, eau et assainissement ». Elles concernent entre autres, les renforcements de capacités, la réalisation de fosses fumières, l'aménagement agricole, la mise en place d'unités d'élevage, la réalisation d'infrastructures hydro-agricoles, pastorales, halieutiques et d'assainissement ainsi que de l'organisation de campagne de reboisement et de reforestation. Selon l'annuaire 2023 des ONG, le nombre total des ONG/ADF de ces deux secteurs est passé de 154 (78 pour EEA et 76 pour PASP) en 2018 à 205 (105 pour EEA et 100 pour PASP) en 2022.

En ce qui concerne, la contribution globale des ONG/ADF des secteurs EEA et PASP au financement de la diversité biologique (toute source confondue), elle est présentée dans le tableau suivant :

Tableau 6: Contribution financière globale des ONG/ADF (en milliards de FCFA)

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Production Agro-sylvo-pastorale	26,04	20,55	17,44	21,18	25,37
Environnement, eau et assainissement	7,86	12,33	8,17	14,6	20,67
Total	**33,90**	**32,88**	**25,61**	**35,78**	**46,04**

Source : *équipe d'experts, à partir du rapport 2022 de la contribution des ONG/ADF au développement du Burkina Faso, DGCOOP, Octobre 2023.*

L'analyse des données du tableau révèle une tendance à la hausse de la contribution financière globale des ONG/ADF entre 2018 et 2022. En effet, de 33,9 milliards de FCFA, elle est passée à 46,04 milliards de FCFA sur la période considérée. Cette situation s'explique essentiellement par le dynamisme des acteurs intervenant dans ces secteurs en lien avec leur engagement grandissant à se constituer en groupe pour des résultats plus probants (accroissement du nombre d'ONG/ADF) et le renforcement des capacités des ONG/ADF en matière de mobilisation des ressources financières externes.

Pour ce qui est de la contribution des ONG/ADF des deux secteurs sur ressources propres, l'estimation n'a concerné que seulement l'année 2022 en raison de l'indisponibilité des paramètres considérés pour les autres années. La valeur de 2022 a été obtenue en appliquant les poids budgétaires des secteurs EEA (10%) et PASP (12%) issus de la répartition des contributions financière des ONG/ADF au développement par secteur de planification (confère rapport 2022 de la contribution des ONG/ADF au développement du Burkina Faso) au volume total des ressources propres mobilisées en 2022 par l'ensemble des ONG/ADF au plan national.

Tableau 7: Contribution financière des ONG/ADF sur ressources propres (milliards de FCFA)

Année	2022
Contribution totale des ONG/ADF sur fonds propre	76,43
Dont secteur Production Agro-sylvo-pastorale (12%)	9,17
Dont secteur Environnement, eau et assainissement ***(10%)***	7,64
Total (EEA+PASP)	**16,81**

Source : *équipe d'experts, à partir du rapport 2022 de la contribution des ONG/ADF au développement du Burkina Faso, DGCOOP, Octobre 2023.*

✓ ***Etat de la contribution des collectivités territoriales et du secteur privé au financement de la diversité biologique***

Les données de base utilisées pour l'estimation de la contribution des collectivités territoriales et du secteur privé au financement de diversité biologique sont des données de programmation. Elles sont issues du plan d'actions 2024-2026 de la Stratégie nationale en matière d'environnement (SNE, 2024-2028) dont le périmètre s'aligne parfaitement avec celui de la SPANB. La méthodologie utilisée a consisté à déterminer la contribution annuelle moyenne de ces deux groupes d'acteurs au regard de leur participation au financement global de la SNE sur ses trois premières années de mise en œuvre.

Même si les résultats obtenus ne sont pas issus de données de mise en œuvre, en l'absence d'informations financières chiffrées sur l'exécution des actions des collectivités territoriales et du secteur privé en lien avec la biodiversité, ils offrent néanmoins l'opportunité d'avoir une idée globale sur ce que pourrait être la contribution annuelle moyenne de ces acteurs d'importance majeure.

Tableau 8: Contribution financière des collectivités territoriales et du secteur privé au financement de la diversité biologique (en milliards de FCFA)

Acteurs	Montant (2024-2026)	Contribution annuelle moyenne
Collectivités Territoriales	19,03	6,34
Privé	70,06	23,35
Total	**89,09**	**29,69**

Source : *équipe d'experts, à partir du plan d'actions 2024-2026 de la SNE (2024-2028)*

4.2. Etat des ressources financières externes mobilisées en faveurs de la diversité biologique

Au Burkina Faso, le système national de planification est organisé selon les différentes branches d'activité et structuré autour de quatorze (14) secteurs de planification. L'analyse des flux d'aide reçue en faveur de la diversité biologique se focalise sur les secteurs « Production agro-sylvo-pastorale » et « Environnement, eau et assainissement » et couvre la période 2016-2022. Le choix de ces deux secteurs s'explique pour trois raisons fondamentales :

- ces deux secteurs de planification concentre l'essentiel des branches d'activités en rapport avec la diversité biologique. Le secteur EEA regroupe principalement les composantes : assainissement de l'environnement et amélioration du cadre de vie, approvisionnement en eau potable, mobilisation et gestion intégrée des ressources en eau, gouvernance environnementale et développement durable, économie verte et changements climatique. Le secteur PASP se subdivise en sous-secteurs agriculture, élevage, sylviculture, pêche et chasse.
- ces deux secteurs de planification concentre l'essentiel des flux d'APD. En effet, selon les données des Rapports sur la coopération pour le développement (RCD), en

moyenne sur la période 2016-2022, le quart des flux d'APD a bénéficiés au secteurs EEA et PASP.

- la disponibilité de données désagrégées (par type, conditions et donateurs) pour ces deux secteurs sur toute la période considérée contrairement à d'autres pouvant traiter de la diversité biologique. En effet, les rapports sur la coopération et le développement produit par la Direction générale de la coopération se limite qu'à l'analyse des cinq (05) principaux secteurs bénéficiaires de l'APD.

S'agissant du choix de la période d'analyse, l'année 2016 marque de démarrage avec l'adoption du PNDES (2016-2020), de l'utilisation de la version actuelle des secteurs de planification et les RCD 2023 n'est pas encore disponible. Le tableau ci-dessous donne un aperçu de l'évolution des flux d'APD au cours de la période 2016-2022 pour les deux secteurs considérés.

Tableau 9:Evolution de l'APD de 2016-20222

Secteur	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
EEA	176,06	194,37	140,54	242,64	222,41	179,36	94,68
PASP	122,03	260,22	174,23	213,53	196,36	263,1	237,16
Total (en millions USD)	**298,09**	**454,59**	**314,77**	**456,17**	**418,77**	**442,46**	**331,84**
Taux de change	593,10	581,86	555,98	585,91	575,59	554,53	623,76
Total (en milliards de FCFA)	**176,80**	**264,51**	**175,01**	**267,27**	**241,04**	**245,36**	**206,99**

Source : Equipe d'experts, à partir des RCD 2016 à 2022.

D'une manière générale, sur la période 2016-2022, le flux d'APD destinés au financement des secteurs intervenant prioritairement en faveur de la diversité biologique est en hausse. En effet, il est passé de 176,8 milliards de FCFA à 206,99 milliards, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 2,66%.

En considérant le volume moyen reçu chaque année, il est de 225,28 milliards de FCFA. Toutefois, la part des flux d'APD en faveur de la biodiversité dans l'APD global est à tendance baissière. Ce qui signifie que de moins en moins, les financements extérieurs sont orientés vers les interventions en lien avec la protection de la diversité biologique.

Figure 3:Evolution de la part des flux d'APD en faveur de la biodiversité dans l'APD global

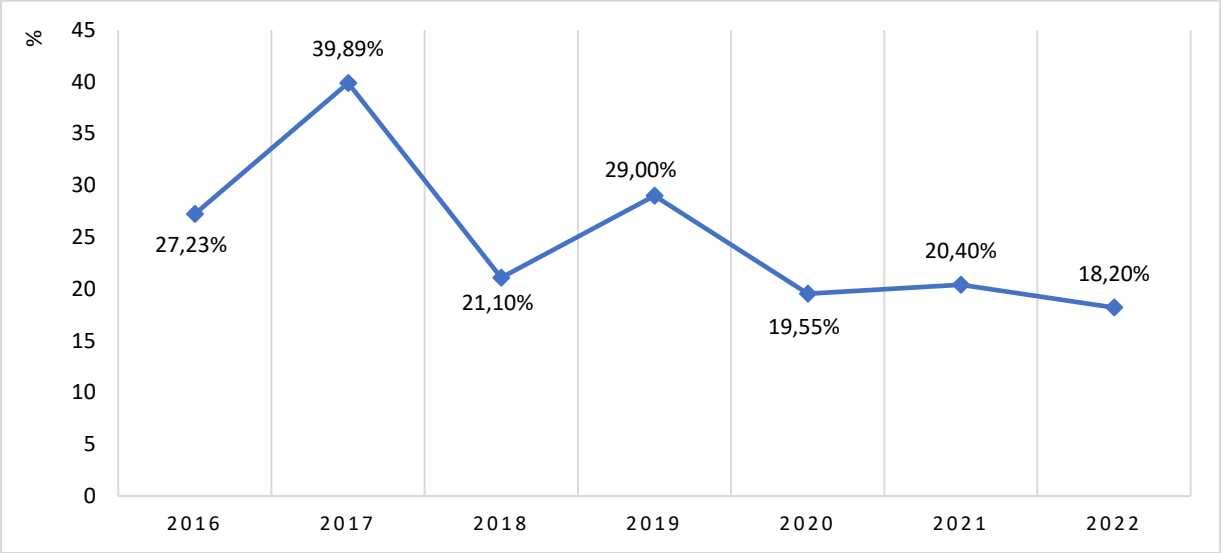

***Source** : Equipe d'experts, à partir des RCD 2016 à 2022.*

Le volume d'APD est dominé par l'aide projet pour près de 90%. Le principal donateur est la Banque mondiale. En ce qui concerne les montants mobilisés par le Burkina Faso auprès des mécanismes de financement innovant, ils proviennent essentiellement des différents fonds climatiques et de l'institut mondial pour la croissance verte. Sur la période 2016-2022, le Burkina Faso a mobilisé près de 50 milliards de FCFA auprès des mécanismes de financements innovants pour la mise en œuvre d'actions en lien avec la diversité biologique.

Tableau 10: Evolution des montants mobilisés par le Burkina Faso auprès des mécanismes de financements innovants de 2016 à 2022

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Fonds d'adaptation						0,01	1,86
Fonds d'investissement climatique	1,48	5,36	4,00		21,40	7,91	
Fonds pour l'environnement mondial	4,92	5,12	3,57	2,34	4,10	2,78	1,18
Institut mondial de la croissance verte			0,15	0,14	0,16	0,04	0,01
Fonds vert pour le climat			0,59		16,65	0,20	0,21
Total (millions USD)	6,4	10,48	8,31	2,48	42,31	10,94	3,26
Taux de change	593,10	581,86	555,98	585,91	575,59	554,53	623,76
Total (milliards de FCFA)	**3,80**	**6,10**	**4,62**	**1,45**	**24,35**	**6,07**	**2,03**

***Source** : OECD.Stat*

En somme, toute source considérée, **c'est près de 390 milliards de FCA qui ont été consacrés aux interventions en lien avec la diversité biologique en 2022**. L'APD et l'Etat sont les principaux contributeurs avec respectivement 53,08% et 34,48%. Les financements innovants occupent le dernier rang avec 0,52%.

Tableau 11Financement total de la diversité biologique en 2022 (en milliards de FCFA)Source de financement

Tableau : Financement total de la diversité biologique en 2022 (en milliards de FCFA)Source de financement	2022	Proportion (%)
Budget de l'Etat consacré au financement de diversité biologique	134,44	34,48%
Contribution financière des ONG/ADF sur ressources propres	16,81	4,31%
Collectivités Territoriales	6,34	1,63%
Secteur privé	23,35	5,99%
Aide publique au développement (bilatéral et multilatéral)	206,99	53,08%
Financements innovants	2,03	0,52%
Total	**389,96**	**100%**

Source : *Equipe d'experts*

V. ETAT DES LIEUX DES FINANCEMENTS DOMMAGEABLES A LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE AU BURKINA FASO

La biodiversité et les services qu'elle fournit, influencent de nombreux aspects de la vie : santé, alimentation, régulation du climat, production d'énergie, fourniture de matières premières etc. Selon le Programme des nations unies pour l'environnement (PNUE), environ 40% de l'économie mondiale repose sur des produits naturels et des processus biologiques. Cependant, cette forte dépendance aux services écosystémiques, à l'échelle mondiale, a eu pour conséquences, la perte de la valeur des services écosystémiques pour cause de variations du couvert terrestre, estimée entre 4 000 et 20 000 milliards USD par an entre 1997 et 2011. Quant aux pertes des services imputables à la dégradation des terres, elles sont estimées entre 6 000 et 11 000 milliards USD par an (OCDE, 2019).

Face à cette tendance à la dégradation continue des services écosystémiques, des centaines de millions de dollars de plus sont nécessaires chaque année pour inverser les pertes de biodiversité notamment, restaurer les forêts et les terres humides, établir des zones protégées, mettre en place une agriculture plus durable. Mais ce n'est pas seulement une question d'investissements dans la protection de la biodiversité. Les gouvernements doivent également cesser ou réduire au maximum les dépenses dommageables à la biodiversité qui peuvent être assimilables à des subventions à la destruction de diversité biologique.

5.1. Définition et champ d'analyse

Dans ce rapport, les concepts de financement nuisible à la diversité biologique, de subvention publique nuisible à la diversité biologique ou encore d'aide publique nuisible à la biodiversité renvoie à l'ensemble des aides publiques qui peuvent se révéler nuisibles à la diversité biologique, de par leurs effets dommageables directs ou indirects.

Trois types d'aides publiques dommageables peuvent ainsi être identifiées :

- ✓ les aides publiques directes, c'est-à-dire les transferts financiers directs de l'État ou des collectivités territoriales vers des agents privés ou éventuellement publics (par

exemple une subvention versée par un organisme public pour l'acquisition d'un produit susceptible d'avoir un impact négatif sur la biodiversité) ;

- ✓ les aides indirectes sous forme de réduction ou d'exonération de taxes environnementales, conférant un avantage en termes de revenus à son bénéficiaire sans qu'il y ait eu un transfert financier direct, comme par exemple un taux réduit de taxe sur le carburant pour un secteur professionnel particulier ;
- ✓ les aides implicites, c'est-à-dire lorsque le coût d'une pollution est insuffisamment compensé par une taxe en vigueur du fait d'un taux trop bas ou d'une assiette pas suffisamment large, ou le coût pas du tout compensé du fait de l'absence de taxe.

Dans ce cadre, le périmètre des subventions dommageables à la biodiversité peut s'entendre selon un périmètre extensif qui couvre « à la fois les subventions, les dépenses fiscales, les avantages d'origine réglementaire, la non-application ou l'application partielle de la réglementation ainsi que les subventions implicites », tel que décrit ci-dessus ; mais également, selon un périmètre plus restreint, ne couvrant que les dépenses budgétaires ou fiscales et les taxes affectées finançant une activité aggravant la dégradation de la biodiversité.

Dans le cadre de ce travail, le groupe d'experts retient le périmètre restreint aux interventions mettant en jeu un transfert financier. Elle laisse de côté les subventions implicites et ne traite pas de l'utilisation de la commande publique comme levier de diminution des dépenses dommageables.

5.2. Les principales causes de la dégradation de la biodiversité

Pour la plupart des interventions en matière de biodiversité, les facteurs responsables de son déclin au niveau mondial peuvent être regroupés en cinq (05)[1] grandes catégories de pressions :

- ✓ **la destruction et la dégradation des habitats** : elle représente sans doute la 1ère cause de l'érosion de la biodiversité dans le monde. Une exploitation anarchique des espaces naturels, principalement liée à l'intensification de l'agriculture et de l'étalement urbaine, conduisent, entre autres à la déforestation. Au Burkina Faso, une partie des formations naturelles, ont été transformées en vergers ou plantations, voire en agglomérations, plans d'eau, carrières et mines, ou autres formes d'occupation. Le domaine agricole est passé de 27,25 % du territoire national en 1990 à 41,94% en 2014, soit une augmentation de 14,69%. Quant à la proportion de la population urbaine, elle a augmenté régulièrement au fil du temps. De 6,4% en 1975, elle est passée à 12,7% en 1985, à 15,5% en 1996, à 22,7% en 2006 pour atteindre 26,1% en 2019 (RGPH, 2019).

[1] IPBES (2019) : Summary for policymakers of the global assessment report on biodiversity and ecosystem services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services. S. Díaz, J. Settele, E. S. Brondízio E.S., H. T. Ngo, M. Guèze, J. Agard, A. Arneth, P. Balvanera, K. A. Brauman, S. H. M. Butchart, K. M. A. Chan, L. A. Garibaldi, K. Ichii, J. Liu, S. M. Subramanian, G. F. Midgley, P. Miloslavich, Z. Molnár, D. Obura, A. Pfaff, S. Polasky, A. Purvis, J. Razzaque, B. Reyers, R. Roy Chowdhury, Y. J. Shin, I. J. Visseren-Hamakers, K. J. Willis, and C. N. Zayas (eds.). IPBES secretariat, Bonn, Germany. 56 pages.

- ✓ **la surexploitation des ressources naturelles renouvelables :** les ressources naturelles sont utilisées de façon excessive. En effet, entre 1980 et 2014, le potentiel ligneux (capital ligneux producteur et productivités totales cumulées) a régressé au rythme moyen de 9,4 millions de m^3 de bois par an (IFN2, 2017) au Burkina Faso. Les principaux facteurs de la surexploitation des ressources, sont entre autres : (i) les mauvaises pratiques d'exploitation des PFNL ; (ii) l'élevage, où 86,5% des éleveurs burkinabè pratiquent un élevage mobile : sédentaire extensif (74,6%) ou transhumant (11,9%) ; et 13,5% pratiquent un élevage sédentaire semi-intensif (12%) ou intensif (1,5%) et (iii) l'utilisation de la biomasse-énergie, qui occupe une place prépondérante dans le bilan énergétique du Burkina Faso. En effet, elle représentait 89% du bilan énergétique en 1987, (ESMAP/MET, 1987), 84% en 2002 (BDE, 2002), 83% en 2008 (MMCE, 2008), 80,6 en 2010 (IRENA, 2010), 74% en 2012 (PA/SE4AAL, 2014).
- ✓ **les pollutions** : elles restent une pression souvent bien visible, notamment par les crises qu'elle entraîne (exemple de la pollution industrielle du marigot Houet dans la ville de Bobo-Dioulasso[2]), et touche tous les éléments (eau, air, sol). Elle est également multiple (nitrates, pesticides, rejets thermiques, résidus de médicaments, etc.).
- ✓ **le changement climatique** : il apparaît comme une cause potentiellement majeure de perte de biodiversité en agissant sur l'ensemble des équilibres à l'œuvre dans les différents écosystèmes. Elle met en péril de nombreuses espèces qui ne peuvent pas s'adapter au changement climatique, les prive d'une partie de leur nourriture, mais provoque aussi des déplacements qui perturbent la vie sauvage et les activités humaines. Lutter contre le réchauffement climatique n'est, par ailleurs, pas possible sans protéger la biodiversité car celle-ci permet entre autres de séquestrer le CO_2 et d'atténuer l'impact des catastrophes climatiques.
- ✓ **les espèces exotiques envahissantes** : l'impact sur la biodiversité des espèces exotiques envahissantes demeure insuffisamment connu mais il peut être significatif selon les situations.

De façon générale, les différentes pressions tendent à se renforcer mutuellement. En effet, un écosystème fragilisé par une pression présente en général une capacité moindre à résister à une autre. Aussi, l'ampleur de ces pressions sont généralement amplifiée par certains facteurs démographiques et socio-culturels, économiques et technologiques, instances de gouvernance et conflits.

Le caractère dommageable d'une aide publique est établi à partir du moment où elle augmente une ou plusieurs de ces cinq pressions. La relation de causalité entre une aide publique et l'état de la biodiversité est cependant parfois délicate à démontrer car les liens sont souvent indirects ou ambivalents.

[2] REEB IV. 2017

5.3. Situation des dépenses publiques dommageable à la biodiversité

Le groupe d'experts retient dans son périmètre les dépenses publiques jugées dommageables à la diversité biologique au regard des impacts qu'elles engendrent.

5.3.1. Dépenses publiques dommageable à la biodiversité au profit du secteur de l'Eau

Une exonération de TVA sur l'eau potable vendue aux ménages pour une consommation mensuelle inférieure à 50 m^3. En effet, l'ONEA propose aux ménages des taux progressifs (c'est-à-dire que le m^3 d'eau coûte plus cher à mesure que le client accroît sa consommation) ce qui est cohérent avec une politique de préservation de la ressource. Par contre, les non-ménages (administrations, commerces, industries) ont un tarif fixe peu importe la quantité qu'ils consomment.

Cette dépense fiscale en faveur des ménages, qui a tendance à favoriser la surexploitation de la ressource, était estimée à près de 2 milliards FCFA pour l'exercice 2016.

5.3.2. Dépenses publiques dommageable à la biodiversité au profit du secteur de l'Agriculture

L'agriculture bénéficie d'importantes aides publiques consacrés essentiellement à la subvention aux intrants variables et les dépenses de réalisations d'un certain nombre d'infrastructures de soutien à la production pouvant aboutir à une surexploitation des ressources (terre, eau, etc.).

Figure 4:Evolution annuelle des dépenses dommageables de soutien au secteur agricole (décaissement réel en millions de FCFA)

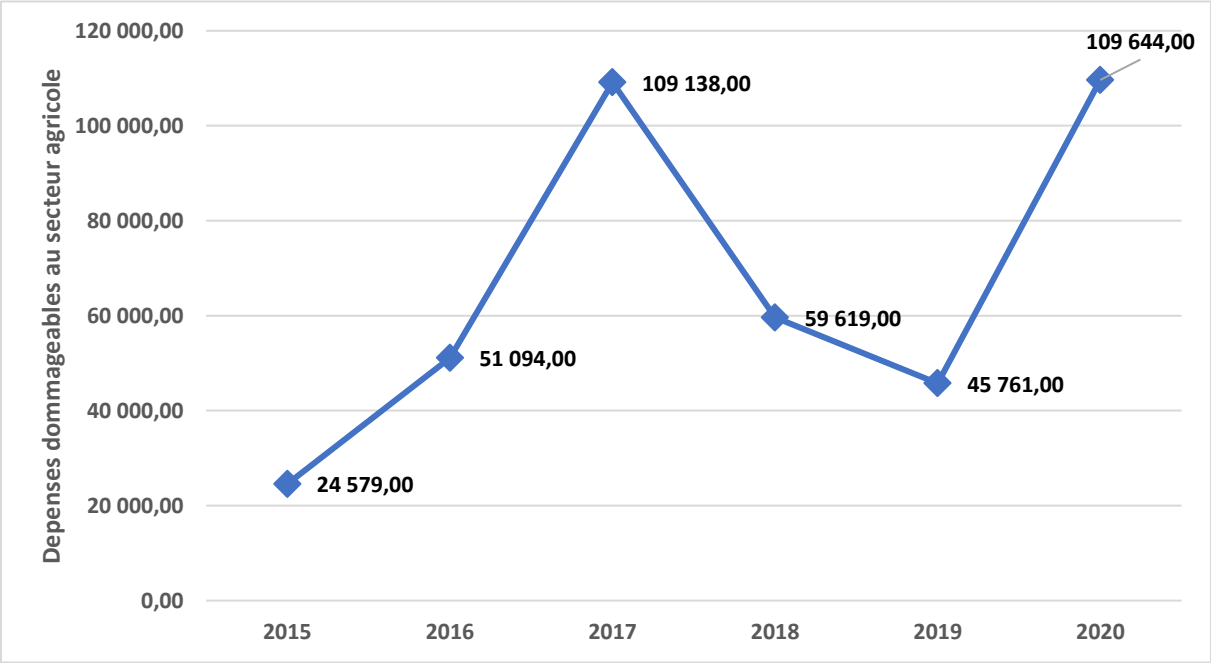

***Source** : Equipe d'experts à partir des données de l'annuaire statistique 2022 du MARAH.*

Tableau 12:Dépenses publiques dommageables de soutien au secteur agricole par nature de dépenses (décaissement réel en millions de FCFA)

Nature de la dépense	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Subventions aux intrants variables (semences, engrais, autres)	7 105,00	7 494,00	25 953,00	25 903,00	9 082,00	41 702,00
Paiements aux fournisseurs d'intrants	1 048,00	2 533,00	0	0	0	0
Infrastructure agricole (pistes de dessertes, irrigation hors-ferme, autre)	8 548,00	10 498,00	52 811,00	15 493,00	15 708,00	19 234,00
Réalisation des infrastructures de Stockage	331	1 949,00	3 433,00	2 500,00	4 104,00	3 181,00
Réalisation des infrastructures de Commercialisation	919	2 786,00	2 151,00	2 576,00	6 725,00	2 117,00
Infrastructure rurale (routes rurales, énergie rurale, eau et assainissement etc.)	6 628,00	25 834,00	24 790,00	13 147,00	10 142,00	43 410,00
TOTAL	**24 579,00**	**51 094,00**	**109 138,00**	**59 619,00**	**45 761,00**	**109 644,00**

Source *: Equipe d'experts, à partir des données de l'annuaire statistique 2022 du MARAH.*

5.3.2. Dépenses dommageables au climat

Le changement climatique constitue une pression sur la biodiversité. Son impact sur la biodiversité, qu'il soit direct ou indirect, se fait à travers les autres pressions.

Les dépenses dommageables au climat sont constituées essentiellement des aides consenties par l'Etat à la consommation des énergies fossiles, elles ne sont qu'indirectement liées aux enjeux de la biodiversité. Ces dépenses dommageables représentaient près de 259,311 milliards F.CFA en 2018. Dominées par les subventions pour 57,60 % tandis que les dépenses fiscales, correspondant également à des dépenses considérées comme ayant un impact défavorable sur la pollution de l'air et, par voie de conséquence, sur la biodiversité sont à 42,40 %.

Figure 5:Répartition du budget jugées dommageables au climat (2018) par nature

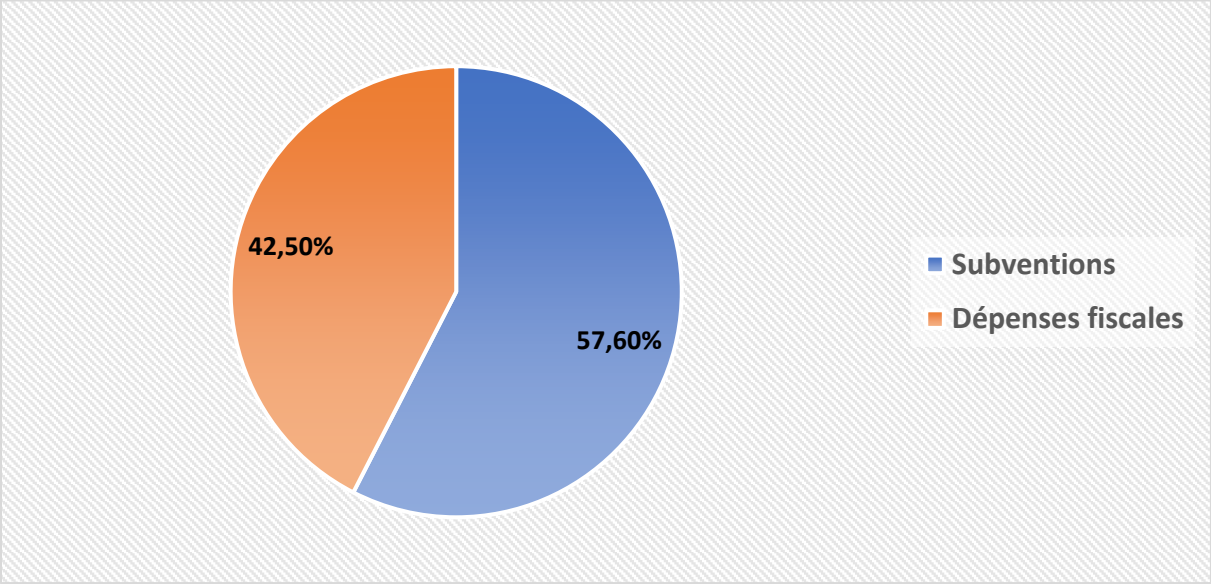

***Source** : Equipe d'experts, à partir des données du Rapport fiscale environnementale au Burkina Faso Phase II, 2019.*

Figure 6:Dépenses du budget jugées dommageables au climat (2018)

DEPENSES DOMMAGEABLES	2018 (en millions de FCFA)	Proportion
Subventions	149 383	57,60%
Total des subventions	**149 383**	**57,60%**
Droit de douane sur les produits pétroliers	4 288	1,70%
TVA	15 438	6%
Taxe sur les produits pétroliers	90 202	34,80%
Total des dépenses fiscales	**109 928**	**42,50%**
Total général	**259 311**	**100,00%**

***Source** : Equipe d'experts, à partir des données du Rapport fiscale environnementale au Burkina Faso Phase II, 2019.*

En outre, il importe de rappeler que le gaz butane, qui est aussi une source d'énergie fossile, bénéficie d'une subvention de l'État. Le développement de l'usage du gaz butane par les ménages et les professionnels a été possible grâce à une volonté politique. Depuis les années 1990, le prix de vente du gaz fait l'objet d'une régulation étatique et d'une subvention publique. La dernière en date est établie par les dispositions du décret, N°2018-1012/PRES/PM/MINEFID/MCIA/ME portant institution d'un mécanisme de réajustement des prix des hydrocarbures au Burkina Faso, précise le montant de la subvention en fonction du poids des bouteilles :

- ✓ Bouteilles de 1 à 6 kg : 40% de subvention au maximum ;
- ✓ Bouteilles de 6 à 12,5 Kg 30% de subvention maximum ;
- ✓ Bouteille de plus de 12,5 kg : 10% de subvention au maximum.

En aout 2021, les prix de vente des bouteilles de 6 kg et 12,5 kg étaient respectivement de 2 000 FCFA et 5 500 FCFA. La subvention du prix du gaz a un coût significatif sur les finances publiques. Le tableau suivant présente une synthèse des montants alloués au mécanisme de régulation du prix du gaz butane pour la période 2018-2020.

Figure 7:Evolution du montant de la subvention publique alloués au mécanisme de régulation du prix du gaz butane, période 2018-2020

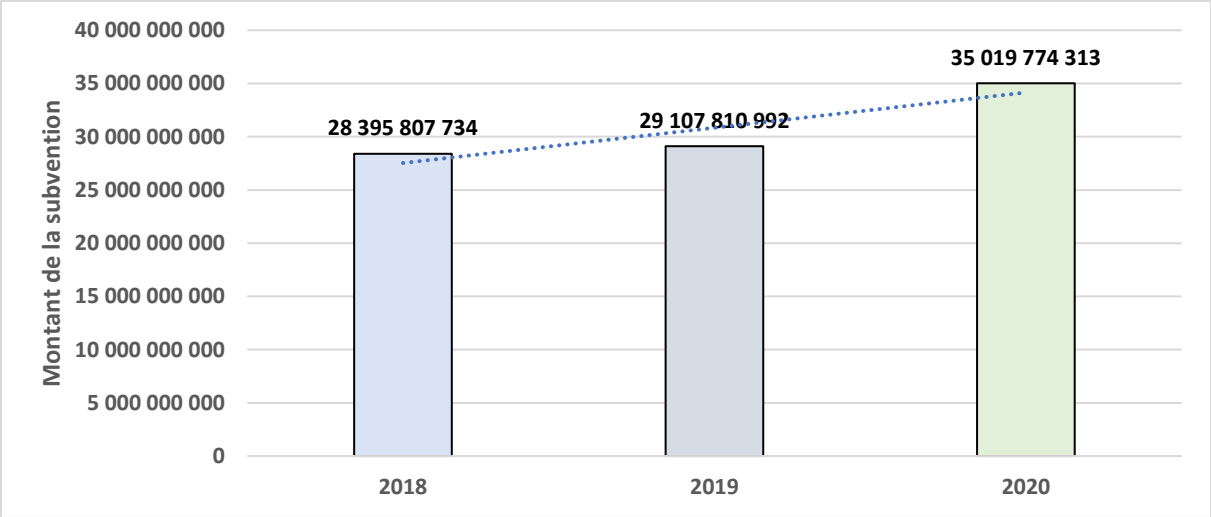

Source *: Equipe d'experts, à partir des données de la DGE (2021).*

5.3.3. Les subventions incitant au développement des énergies renouvelables

Elles ont un effet considéré comme positif sur le climat mais potentiellement défavorable à la biodiversité. Le Burkina Faso utilise la fiscalité pour encourager le recours à l'énergie solaire à travers des exonérations de TVA et de droits de douane sur plusieurs équipements solaires. Cet incitatif représentait près de 6,3 milliards F.CFA en 2019. En valeur absolue toutefois, les avantages fiscaux accordés à ce secteur ont diminué depuis 2016.

Figure 8:: Evolution des montants des incitatifs fiscaux voués à la promotion de l'énergie solaire, 2015 à 2019 (millions de FCFA)

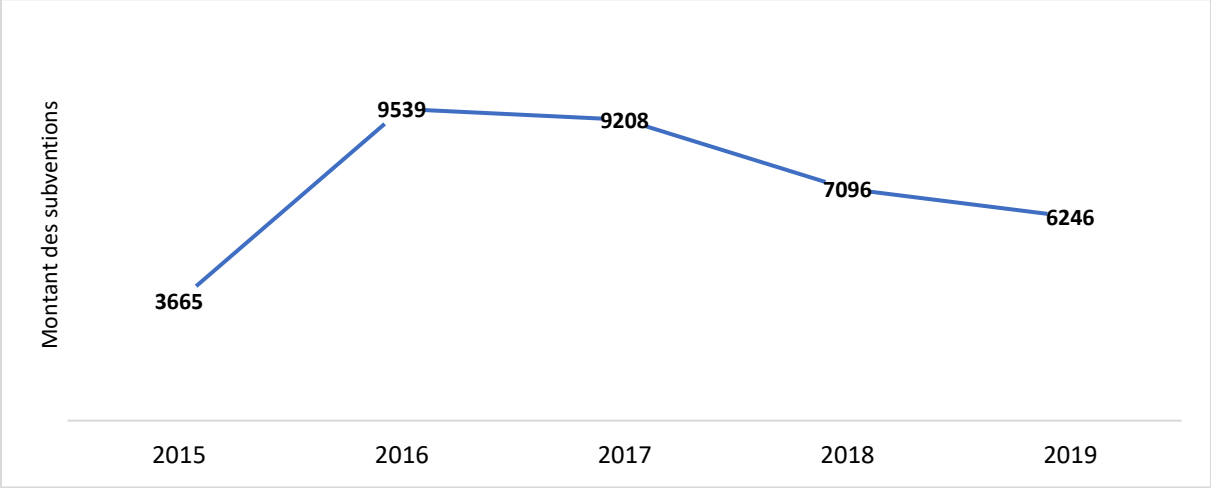

Source *: Equipe d'experts, à partir des données de l'étude sur la fiscalité environnementale au Burkina Faso Phase II, 2019.*

6.4. Recommandations

Les subventions néfastes pour la biodiversité s'inscrivent généralement dans une dynamique de soutien aux couches sociales vulnérables. Mais, pour la plupart du temps, elles renforcent la vulnérabilité de ces populations locales au profit d'une minorité généralement moins vulnérable.

Si un objectif de réduction des subventions dommageables permettra, entre autres, de :

- ✓ diminuer les pressions sur la biodiversité et de renforcer ainsi l'effet des actions de protection et de restauration ;
- ✓ dégager des marges de manœuvre budgétaires pour financer les politiques de biodiversité ou bien maîtriser la dépense publique ;
- ✓ éliminer un certain nombre de dépenses fiscales nuisant aux incitations des acteurs.

Elle pourrait également entrer en concurrence avec d'autres objectifs de politique publique, parfois en lien avec la lutte contre le changement climatique. Il s'agit notamment :

- ✓ de la transition énergétique (photovoltaïque, biocarburants) ;
- ✓ de développement urbain ;
- ✓ de soutien au secteur industriel ;
- ✓ de soutien aux activités extractives ;
- ✓ du soutien au secteur agricole.

La mission n'a pas été en mesure d'expertiser chacune des dépenses de l'État jugées dommageables. Cependant, elle met en avant certaines dépenses particulièrement néfastes qui nécessitent une stratégie d'extinction à court et moyen-terme :

- ✓ ***Recommandation 1 :*** proposer un engagement de rationalisation et d'élimination à moyen terme des subventions dommageables à la biodiversité. Se doter d'une stratégie relative aux subventions néfastes à la biodiversité ;
- ✓ ***Recommandation 2 :*** *'Transparence et reporting',* mettre en place un dispositif de suivi/évaluation de la mise en œuvre de ces subventions afin de prendre des mesures pour réduire leurs effets/impacts négatifs ;
- ✓ ***Recommandation 3 :*** Faciliter la mise en œuvre de taxes et de redevances plus incitatives.

VI. ANALYSE FFOM EN MATIERE DE FINANCEMENT DE LA BIODIVERSITE

Une analyse SWOT sur le financement de la protection de la biodiversité au Burkina Faso a consisté à examiner les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces liées aux aspects financiers de la conservation de la biodiversité. Le tableau suivant en fait la synthèse

Tableau 13:forces, faiblesses, opportunités et menaces liées à la diversité biologique

Forces	Faiblesses
- Ratification de plusieurs conventions, protocoles, traités en matière de biodiversité favorisant la mobilisation des ressources ; - Existence de dotations financières de l'Etat aux programmes budgétaires engagés dans les actions de promotion de la biodiversité ; - Existence de plusieurs structures étatiques (SP-CNDD, FIE DGCOOP, ANDFVC, …), non étatiques (ONG/ADF) et locale (collectivités territoriales) en charge de la mobilisation des ressources pour la biodiversité ; - existence de documents de planification dans le domaine de la biodiversité pouvant favoriser le plaidoyer pour la mobilisation des ressources.	- Accès difficiles aux fonds verts ; - Faible dotations des crédits de l'Etat aux programmes budgétaires engagés dans les actions de promotion de la biodiversité ; - Non accréditation d'entités publiques aux différents fonds verts - non mise en place ou le faible niveau de fonctionnement de certains cadres de concertation pouvant favoriser la mobilisation des ressources (CaPa); - Non opérationnalisation de certains fonds en lien avec la biodiversité (fonds pour les générations futures, certains fonds miniers, …), - Faible fonctionnement de la police environnementale pouvant renforcer la collecte des écotaxes ; - la faible capitalisation de la contribution des acteurs non étatiques en matière de financement de la biodiversité ; - Faible respect des engagements des conventions en matière de contributions financières des pays Partis ; - Dépendance à l'égard des financements externes.
Opportunités	**Menaces**
- Volonté politique en matière de mobilisation des ressources pour la préservation de la biodiversité (Circulaire gouvernementale qui demande une prise en compte des questions environnementales dans la budgétisation des actions des acteurs); - Existence de mécanismes de financement innovant ; - la disponibilité de PTF à accompagner le financement d'initiatives/projets en matière de biodiversité ; - Adoption des textes APA en cours ; - existence de la fiscalité environnementale et de la RSE.	- situation sécuritaire et humanitaire ; - existence de financement dommageable à la biodiversité ; - crises financières et diplomatiques limitant la mobilisation des ressources ; - Instabilité politique et économique.

***Source** : Equipe d'experts*

VII. PRINCIPALES DIFFICULTES ET RECOMMANDATIONS DE L'ETUDE

Les difficultés rencontrées dans la réalisation de l'étude sur le financement de la diversité biologique sont entre autres :

- La non disponibilité de certaines données en matière de financement de la biodiversité ;
- Le temps imparti pour l'étude.

A l'issue de cette étude, les recommandations suivantes sont formulées :

A l'endroit des décideurs

- Renforcer la bonne gouvernance ;
- Renforcer les conventions de partenariat ;
- Faire des plaidoyers ;
- Initier des écotaxes (activités néfastes à l'environnement prélever le paiement des services écosystémiques, les mécanismes de compensation par le prélèvement des taxes sur l'exploitation des mines et carrière, les taxes carbones sur l'importation des véhicules, les taxes sur l'utilisation des produits chimiques…) ;
- Formation des acteurs et la diffusion des outils de mobilisation en matière de biodiversité
- Promouvoir davantage les prix d'excellence

A l'endroit des acteurs

- Promouvoir la bonne gestion des fonds alloués à la biodiversité ;
- Se faire accompagner par les structures accréditées dans la mobilisation des ressources notamment des fonds verts ;
- Améliorer le suivi et évaluation des projets (évaluation ex ante et ex post des projets et programmes) ;
- Elaborer des projets de recherche dans le domaine de la biodiversité ;
- Promouvoir la foresterie villageoise et communautaire.

CONCLUSION

Au terme de cette étude thématique, il ressort que les efforts sont effectués dans plusieurs secteurs de développement pour la mobilisation des ressources financières dans le domaine de la diversité biologique.

Les acteurs étatiques, les organisations non gouvernementaux et associations, les collectivités, les communautés locales, le secteur privé ainsi que les différents partenaires financiers mènent des actions à travers des projets et programmes qui ont permis de faire un état de lieu sur le financement en faveur de la diversité biologique.

De l'analyse des données d'énormes difficultés liées notamment aux procédures de financement, la non maîtrise des canevas, la réorientation des ressources vers d'autres secteurs devenus plus prioritaires due à l'instabilité politique ; l'insuffisance des fonds alloués à la biodiversité entravent la mobilisation des ressources financières avec les mécanismes conventionnels en vue de l'atteinte de la vision du cadre mondial de Kunming Montréal qui est que d'ici à 2050, la biodiversité soit valorisée, conservée, rétablie et utilisée avec sagesse, de manière à préserver les services écosystémiques, la santé de la planète et les avantages essentiels dont bénéficient tous les êtres humains. Aussi pour l'atteinte de l'objectif qui veut combler le déficit de financement de la biodiversité de 700 milliards USD par an en veillant à ce que des moyens adéquats de mise en œuvre soient disponibles.

Ainsi, la mise en œuvre de certaines recommandations notamment l'initiation des écotaxes ; le paiement des services écosystémiques liées à des activités néfastes à l'environnement, l'initiation de mécanismes de compensation par le prélèvement des taxes sur l'exploitation des mines et carrière, les taxes carbones sur l'importation des véhicules, les taxes sur l'utilisation des produits chimiques pourrait accroitre les financements pour la diversité biologique.

Bibliographie

- Décret N°2022-1144/PRES-TRANS promulguant la loi n°029-2022/ALT du 24 décembre 2022 portant loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2023.

- DGB, Rapport sur la situation d'exécution du budget et de la trésorerie de l'Etat, exercice 2020 au 31 décembre, Février 2021

- DGB, Rapport sur la situation d'exécution du budget et de la trésorerie de l'Etat, exercice 2021 au 31 décembre, Avril 2022

- DGB, Rapport sur la situation d'exécution du budget et de la trésorerie de l'Etat, exercice 2022 au 31 décembre, Février 2023

- DGB, Rapport sur la situation d'exécution du budget et de la trésorerie de l'Etat, exercice 2023 au 31 décembre, Février 2024

- DGCOOP, Rapport 2022 de la contribution des ONG/ADF au développement du Burkina Faso, Octobre 2023.

- DGCOOP, Rapport sur la coopération pour le développement 2016, Novembre 2017

- DGCOOP, Rapport sur la coopération pour le développement 2017, Septembre 2018

- DGCOOP, Rapport sur la coopération pour le développement 2018, Septembre 2019

- DGCOOP, Rapport sur la coopération pour le développement 2019, Juin 2020

- DGCOOP, Rapport sur la coopération pour le développement 2020, Juin 2021

- DGCOOP, Rapport sur la coopération pour le développement 2021, Juillet 2022

- DGCOOP, Rapport sur la coopération pour le développement 2022, Aout 2023

- DGE, (2021). Données statistiques portant sur l'import et la vente du gaz butane. Direction Général de l'Energie. Ouagadougou, Burkina Faso.

- Étude sur l'Aperçu général du financement de la biodiversité à l'échelle mondiale,

- Gubler L, Ismail SA, Seidl I, (2020). Subventions dommageables à la biodiversité en Suisse Swiss Academies Factsheet 15 ;

- Guillaume Sainteny, Jean-Michel Salles, Géraldine Ducos, Vincent Marcus, Pegguy Duboucher, et al. 2012. les aides publiques dommageables à la biodiversité. [Rapport Technique] 2012. FFHAL-02809084 ;

- Jean-Philippe de SAINT MARTIN, VINÇON Philippe, REPETTI-DEIANA Sampieru, KERHUEL Bruno, BIANQUIS Gaspard, DUMOULIN Virginie et GRAVIER-BARDET Mireille, 2022. Le financement de la stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) pour 2030 ;

- MARAH, 2022. Annuaire des statistiques agro-sylvo-pastorales 2021 ;

- MEEA, 2017. Quatrième rapport sur l'état de l'environnement au Burkina Faso ;

- MEEA, 2019. Les facteurs de déforestation et de dégradation des forêts au Burkina Faso. Volume 1 : tendances actuelles ;

- MEEA, 2019. Rapport fiscale environnementale au Burkina Faso Phase II ;

- MEEA, 2021. Etude sur la révision du prix du bois énergie d'origine durable issu des Chantiers d'Aménagement Forestier ;

- MEEA, Stratégie nationale en matière d'environnement (2024-2028), Décembre 2023

- Monographie nationale sur la diversité biologique 2021.

- OCDE, Aperçu général du financement de la biodiversité à l'échelle mondiale, Rapport final, avril 2020.

- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), (2019). Biodiversity: Finance and the Economic and Business Case for Action ;

- Rapport SP/CNDD : ETAT DES LIEUX DES FINANCEMENTS CLIMATIQUES au Burkina Faso

- Rapport sur la fiscalité environnementale au Burkina Faso Phase II

- Rapport sur les Stratégies de conservation de la biodiversité au Burkina Faso Biodiversity conservation strategies in Burkina Faso

- UCIN, 2020 : Évaluation juridique et institutionnelle pour la mise en place des conditions d'amélioration de la gestion des aires protégées d'Afrique de l'Ouest